



**FEUILLE DE ROUTE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE**

2021-2026

INTRODUCTION

Table des matières

INTRODUCTION	2
2010-2020, une décennie marquée par le développement économique de Bordeaux Métropole	3
Mérignac, « moteur » du développement économique métropolitain	3
Un développement économique principalement endogène	3
Un développement majoritairement porté par les filières économiques « historiques » de Mérignac.....	4
L'émergence de nouvelles filières structurantes et la tertiarisation de l'économie	7
L'entrepreneuriat, vecteur de développement économique à Mérignac	8
Une forte dynamique des investissements privés et une augmentation du nombre de centre de décisions. .	9
L'adaptation des infrastructures publiques	9
Économie et développement urbain, des enjeux indissociables à Mérignac	10
Un modèle de développement à pérenniser	16
Développement économique, emploi et cohésion sociale.....	16
Développement économique et transition écologique	18
Développement économique et qualité de vie	19
Proposition de feuille de route en matière de développement économique	20
La place et le rôle de la Ville en matière de développement économique.....	20
Mise œuvre partenariale, communication et évaluation	23
Plan d'actions	24
Orientation stratégique n° 1 Renforcer le caractère soutenable et pérenne du tissu économique mérignacais	25
Objectif n°1 : Agir sur les enjeux fonciers et immobiliers pour créer les conditions d'un développement économique pérenne.....	25
Objectif n°2 : Accompagner les acteurs économiques et les filières stratégiques.....	30
Objectif n°3 : Développer les impacts positifs du développement économique	42
Objectif n°4 : Développer l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	47
Orientation stratégique n°2 Renforcer le caractère inclusif du marché de l'emploi mérignacais.....	51
Objectif n°1 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements.....	52
Objectif n°2 : Renforcer l'employabilité des Mérignacais.....	56

2010-2020, une décennie marquée par le développement économique de Bordeaux Métropole

Ces dix dernières années, la métropole bordelaise a connu une croissance économique et démographique particulièrement dynamique. Entre 2010 et 2020, le territoire a ainsi enregistré une croissance de 17% des emplois salariés privés et de 8% du nombre d'habitants.

Ces performances s'expliquent par divers facteurs : la qualité de desserte du territoire (autoroutes, aéroport, LGV, etc.), la qualité de vie (gastronomie, culture, espaces naturels, etc.), la qualité de son bassin d'emplois (population active importante, présence d'universités et d'écoles, qualités des compétences disponibles, etc.), la présence de filières économiques structurantes dont l'**Aéronautique Spatial Défense (ASD)**, de fonctiers économiques disponibles, etc. Le territoire a également tiré profit d'un phénomène mondial de « métropolisation » combiné à une attractivité résidentielle toujours plus forte des grandes métropoles implantées sur les littoraux.

Les collectivités locales et plus particulièrement **Bordeaux Métropole** ont largement accompagné cette attractivité : développement de l'offre de logements, des infrastructures (de mobilité notamment), création d'opérations d'aménagement économique telles que l'**Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique**, les **Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc** et **Inno Campus** et de requalification de zones existantes à travers le programme **AIRE (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre)** afin de soutenir le développement endogène et de favoriser le développement exogène de l'économie du territoire.

Mérignac, « moteur » du développement économique métropolitain

La croissance économique de Mérignac a véritablement démarré au début du XX^{ème} siècle. Depuis 110 ans, la population de la ville a été multipliée par 10, avec des phases d'accélération très fortes (multiplication par 4 de 1954 à 1968 par exemple) et de nombreux événements économiques majeurs (création de l'hôpital américain en 1917, de la Base Aérienne (BA) 106 en 1937, installation de Dassault Aviation en 1950, ouverture de Carrefour en 1969, etc.).

Depuis plusieurs décennies, la commune est dotée d'atouts considérables : l'aéroport, la base aérienne militaire de 1^{er} ordre, une excellente desserte routière (4 accès directs à la rocade), la présence de différentes zones dédiées aux activités économiques productives et tertiaires, de nombreuses infrastructures de transports en commun (dont le Tram A qui relie Mérignac à Bordeaux depuis 2008), la présence de grands donneurs d'ordre publics et privés (dans le domaine de l'ASD notamment), de centre de décisions, d'Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI), d'une salle de spectacle de rayonnement régional et d'un espace congrès (Le Pin Galant), d'une économie diversifiée, etc.

La dernière décennie marque toutefois un véritable changement d'échelle de l'économie mérignacaise avec une croissance de 24% du nombre d'emplois salariés sur la période 2010/2020 (soit 11.000 emplois supplémentaires). La commune a donc à la fois largement contribué au développement de la métropole mais également largement bénéficié de l'attractivité de cette dernière.

Un développement économique principalement endogène

La croissance économique de Mérignac est majoritairement endogène (développement d'acteurs économiques déjà existants à Mérignac et implantation d'acteurs installés sur des communes voisines). Au cours des dix dernières années, près de 9 mouvements d'acteurs économiques sur 10 relèvent de ce type de développement. Ce constat confirme l'attractivité du territoire mérignacais et de son écosystème. Il démontre également l'attachement des acteurs économiques locaux à la commune sur laquelle ils trouvent clients, fournisseurs, partenaires, salariés ou encore organismes de formation.

Un développement majoritairement porté par les filières économiques « historiques » de Mérignac

Le développement économique repose largement sur les 6 grandes filières économiques historiques de la ville : l'aéronautique spatial défense (ASD) ; les services financiers également identifiés comme les services bancaires, financiers et assurantiels (BFA) ; la grande distribution ; le tourisme (d'affaires notamment) et le bâtiment et les travaux publics (BTP). L'économie résidentielle est aussi une filière clé du tissu économique de la ville, créatrice d'emplois non délocalisables.

L'ASD, « ADN » et « colonne vertébrale » de l'économie mérignacaise

La filière ASD constitue « l'ADN » ou la « colonne vertébrale » de l'économie mérignacaise. Son développement, initié par la création de l'aéroport au début du XX^{ème} siècle puis par l'implantation de la **Base Aérienne 106 (BA 106)** en 1937 et par l'installation de **Dassault Aviation** en 1950 a connu une accélération ces dix dernières années.

Ainsi, en 2012, le **Ministère de la Défense** a transféré la **Structure Intégrée de Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques du ministère de la Défense (Simmad)** sur la BA 106 afin de se rapprocher des industriels partenaires implantés à Mérignac. En 2018, cette structure est devenue la **Direction de la Maintenance Aéronautique (Dmaé)**, organisme interarmées relevant de l'Armée de l'Air et chargé d'assurer la disponibilité des aéronefs. Dotée d'un budget de 2 milliards d'euros, la Dmaé s'appuie sur de nombreuses PME et ETI locales.

Le site de Dassault Aviation, historiquement spécialisé dans l'assemblage des avions, a livré près de 8.000 appareils civils et militaires depuis sa création. Son effet d'entraînement sur l'économie est considérable puisque l'entreprise travaille avec plusieurs centaines de sous-traitants locaux. Ces dernières années, l'entreprise a signé plusieurs contrats pour le Rafale qui représentent chacun plusieurs milliards d'euros et garantissent le fonctionnement des usines pour plusieurs années.

L'entreprise a également développé plusieurs nouveaux modèles de son avion d'affaires, le Falcon, dont le « 6X » présenté en décembre 2020. En 2016, Dassault implante à Mérignac l'un des deux sites mondiaux de **Dassault Falcon Services (DFS)**, qui assure la maintenance de ces avions. L'aviation d'affaires représente 75% du chiffre d'affaires de Dassault. La période est également marquée par l'extension du campus et la construction d'un nouveau bâtiment de 26.000 m² sur quatre niveaux qui accueille des bureaux d'études actuellement localisés au siège de Saint-Cloud. Le nouveau bâtiment prévoit 1.500 postes de travail. Sa livraison est prévue à la fin du premier semestre 2021. Sa construction représente un investissement de 60 millions d'euros.

En septembre 2016, **Thales** implante à Mérignac un nouveau campus qui regroupe les activités des sites de Pessac (spécialisé dans les radars) et du Haillan (spécialisé dans l'avionique générale). Cette localisation s'explique notamment par la proximité avec le site Dassault, partenaire historiquement important et actionnaire industriel de référence depuis 2009. L'industriel investit 220 millions d'euros dans ce projet de 60.000m² sur 16 hectares. C'est l'investissement privé le plus important enregistré sur la métropole depuis 40 ans. Les sept bâtiments accueillent 2.000 salariés faisant de Thales le premier employeur privé de Mérignac. Son implantation en face de Dassault Aviation renforce la position aéronautique de la ville en portant le poids total de la filière à 15.000 emplois.

En 2020, **Sabena Technics**, entreprise spécialisée dans la maintenance aéronautique, inaugure un nouveau hangar de 10.000 m². Ce dernier est un concentré de technologie et d'innovation qui a nécessité 25 millions d'euros d'investissement. Sa conception a donné lieu à la mise en place en interne d'un plan de transformation digitale. Sur le plan des capacités, il peut accueillir un avion très gros porteur, trois avions de transport militaire ou 6 avions moyen porteurs de type A320 simultanément. À cette activité de maintenance, il faut également ajouter la modification des cabines.

L'activité de maintenance a pourtant failli disparaître en 2006 lorsqu'elle était développée par la Sogerma et très déficitaire. La mobilisation des élus métropolitains avait contribué à la sauvegarde et au maintien sur site de la plupart des emplois, repris par Sabena Technics. L'entreprise, qui emploie désormais 1.000 personnes sur son site de Mérignac, occupe un foncier de 32 hectares situé en bord de piste sur lequel sont désormais construits 6 hangars (le plus ancien date de 1950). Les locaux de Sabena Technics occupent au total 100.000 m² de surface de plancher.

Le territoire a toujours accueilli des activités d'entretien et de maintenance aéronautique, du fait de la seule présence de l'aéroport mais l'activité se développe et se concentre à Mérignac depuis 2008.

La **Technopole Bordeaux Technowest**, créée en 1999 et dont la Ville de Mérignac est membre fondateur, a largement contribué au développement de la filière et du territoire. L'association permet ainsi le développement de nouvelles entreprises innovantes à travers différents programmes d'accompagnement et de financement (bourse et fonds d'amorçage), d'une offre immobilière adaptée et évolutive (incubateur, pépinière, accélérateur, etc.). La technopole joue également un rôle capital dans la dynamique de développement économique et territorial grâce, pour Mérignac notamment, à un centre d'affaires ainsi qu'à un rôle d'animation de la filière ASD (colloques, événements professionnels, ateliers, etc.). Enfin, la Technopole contribue au transfert de technologies, notamment entre acteurs de la filière ASD et de la filière médicale au sens large.

La Technopole transférera les activités de son site historique vers le programme « **Cœur d'Aéroparc** » mi-2023. Ce bâtiment de 6 500 m² intégrera le nouveau siège de Bordeaux Technowest et différents espaces mutualisés avec **l'Université de Bordeaux** et avec le **pôle de compétitivité Aerospace Valley** (showroom, conciergerie, restaurants, etc.), ainsi que des plateaux de bureaux modulables et un hôtel d'entreprises. Une seconde tranche de ce projet verra la construction de 1 500 m² dévolus aux activités du secteur.

La filière concentre aujourd'hui près de 15.000 emplois. Bien qu'impactée par la crise sanitaire, l'ASD mérignacais est dotée d'une chaîne de création de valeur vaste, hétérogène, complète et duale (civile et militaire). Le secteur résiste et prépare sa mutation afin d'inscrire ses activités dans une logique de transition écologique. Dans ce cadre, l'offre de formation aux métiers de l'ASD se renforce à Mérignac afin de faire face aux besoins prévisionnels de recrutement des entreprises comme à l'évolution des modes de production (robotisation, digitalisation).

Ainsi, **l'Institut de Maintenance Aéronautique (IMA)**, créé en 1992 par l'Université de Bordeaux (et dénommé **Evering** depuis juin 2019) est devenu l'un des 4 pôles français d'excellence de formation aux différents métiers de la maintenance aéronautique et a engagé récemment un plan de développement. Ce plan devrait permettre le développement du nombre d'étudiants de 450 à 1.000 ainsi que la mise en place de nouveaux cursus de formations tournés vers l'innovation, l'international et prenant en considération l'ensemble des enjeux de développement durable. Evering devrait ainsi devenir l'un des leaders mondiaux en formation et innovation sur la maintenance du futur et la gestion du cycle de vie des aéronefs. Le futur institut proposera également une offre de formation tout au long de la vie, un espace d'innovation et de co-innovation au plus proche de la réalité industrielle. 4.500m² de nouveaux locaux doivent sortir de terre (dont un hangar « 4.0 ») portant à 10.500m² la surface de cet organisme de formation.

Le projet **TARMAQ**, qui fait actuellement l'objet d'une étude d'opportunité co-financée par la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Ville de Mérignac, Dassault, Sabena Technics et Thales, porte l'ambition de créer un lieu vitrine des savoir-faire de l'aéronautique à Mérignac. Le projet pourrait se développer sur un foncier de 15 hectares, également situé sur le site du « Cœur d'Aéroparc ». Sur un espace total de 35 000 m², TARMAQ permettra de faire l'expérience de l'avion sous toutes ses formes et proposera un important volet de formation initiale et continue et de promotion des métiers. Un espace loisirs proposera par exemple un parcours « pilote de chasse », un simulateur d'avion de ligne, des jeux d'arcade, un cinéma vertical ou encore du pilotage de drones loisirs. Une offre de tourisme industriel complètera le dispositif. Enfin, un espace patrimoine permettra de valoriser et animer la collection du **Conservatoire de l'Air et de l'Espace d'Aquitaine (CAEA)** aujourd'hui installée dans un hangar de la base aérienne 106 et inaccessible au public. L'étude de faisabilité prévoit que lorsque TARMAQ aura acquis sa vitesse de croisière, les lieux accueilleront 250 000 visiteurs par an et généreront une centaine d'emplois.

TARMAQ sera également un lieu vitrine de la transformation de la filière ASD vers une diminution forte de son impact environnemental et la neutralité carbone à travers l'adaptation de toute la chaîne de valeur : conception, exploitation, maintenance, démantèlement. Cette transformation industrielle se fera au travers de ruptures technologiques dont TARMAQ sera la vitrine (propulsion, hybridation, électricité, hydrogène, fibre optique, nouveaux matériaux, Li-Fi, analyse de données, maintenance prédictive, utilisation des dispositifs de réalité virtuelle et réalité augmentée, etc.).

Les services financiers, une filière en fort développement

Les services financiers et plus largement la filière « Banques, Finance et Assurances » (BFA) se sont largement développés sur cette dernière décennie, malgré un plan de départ volontaire à **Cofinoga**, qui était en 2014 le premier employeur privé de la ville. **BNP Paribas** a racheté les 50% du capital détenus par les Galeries Lafayette, avant de rapatrier à Mérignac une partie des sites du groupe. Les dix dernières années ont également été marquées par le développement de **Filhet-Allard**, qui emploie désormais 800 personnes à Mérignac, l'extension de **Natixis**, l'implantation en 2016 du siège national **d'Axa Wealth Services** ou la décision de **Groupama-Gan** de créer un campus pour tous ses sites de la métropole bordelaise (600 à 800 emplois). La filière représente aujourd'hui environ 7.000 emplois à Mérignac.

Les métiers de cette filière, très impactés par la digitalisation des processus et de la relation clients, évoluent sans cesse et nécessitent de plus en plus de compétences numériques.

La grande distribution, une filière historique dont les formats évoluent

Cette filière, qui compte aujourd'hui environ 3.500 emplois, s'est d'abord développée sur le secteur « **Soleil** » autour de l'hypermarché **Carrefour** à partir de 1969 puis du centre commercial « **Mérignac Soleil** » qui a fait l'objet d'une extension de 36.000 m² en 2014. L'activité s'est ensuite étendue sur le quartier de **Chemin Long** notamment.

Créé en 2002, le **Décathlon Village** est, après la zone commerciale et l'aéroport, la troisième polarité de Mérignac et probablement la première destination de la métropole pour le sport et les loisirs avec 2 millions de visiteurs par an en 2019 et une surface de 27 hectares. Le site accueille un magasin **Décathlon** de 8.000m², une jardinerie **Truffaut**, différentes activités sportives et de loisirs (accrobranche, golf, futsal, salle d'escalade, padel, trampoline, soufflerie géante), un centre de santé et plusieurs restaurants. Le village accueille également deux ensembles d'immeubles tertiaires haut de gamme dont l'un héberge le nouveau siège national de **Cultura**, dimensionné pour 400 collaborateurs.

Autre acteur important du secteur, implanté à Mérignac depuis les années 1990, le **Village du meuble** s'est également fortement développé ces dernières années. Par ailleurs, la ville a vu s'implanter et se développer de nombreuses grandes enseignes telles que **Grand Frais**, **Castorama** ou encore **Monoprix** donnant lieu à la création de nouvelles zones commerciales (notamment dans l'Avenue Henri Vigneau). Dans le cadre **du projet urbain « Marne / Soleil »**, la zone commerciale Mérignac Soleil connaîtra, dans les années à venir, une vaste requalification. Sur le plan économique, ce projet engendra notamment une évolution des formats de certains commerces de destination vers des formats plus « urbains », le développement de commerces de proximité, de services aux habitants ou encore une évolution des processus de logistique urbaine.

Le tourisme d'affaires, une activité directement corrélée au trafic aéroportuaire et au développement économique

Le tourisme d'affaires s'est développé en parallèle de la croissance du trafic aérien à l'**aéroport de Bordeaux-Mérignac** (de 4,1 millions à 7,7 millions de 2011 à 2019) « boosté » notamment par l'inauguration du terminal Billi en 2010 et le trafic international (en grande partie « low-cost ») mais aussi par le développement économique de la métropole à travers l'usage des « navettes » vers les aéroports parisiens notamment. La ville compte ainsi plus de 25 établissements hôteliers et plus de 2.500 chambres et appartements. Loueurs de véhicules, restaurants : nombreuses sont les activités économiques qui sont directement liées au tourisme d'affaires à Mérignac. Le secteur compte ainsi plus de 1.700 emplois.

Bien que ce secteur soit durablement impacté par la situation sanitaire, le maintien des investissements privés dans ce domaine démontre la confiance des acteurs économiques dans une relance prochaine de l'activité. Trois nouveaux établissements hôteliers ont vu le jour récemment et le projet du « **45ème parallèle** » déploiera par exemple une nouvelle offre hôtelière haut de gamme ainsi qu'un centre de congrès.

Le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP), une activité renforcée par l'attractivité de la métropole

La filière BTP se construit à Mérignac autour d'entreprises historiques comme le **groupe Cassous** (1.000 emplois) ou **Colas**. Les investissements de **Moter** (Vinci), d'**Exedra** et l'implantation de nombreux artisans (Mérignac compte

600 entreprises artisanales) dans les **zones du Phare** ou de **Vert Castel 1 et 2** ont également renforcé la filière. Ce dynamisme s'explique par le développement économique et démographique de la métropole et de la Gironde.

L'économie résidentielle, pourvoyeuse de services aux habitants et d'emplois non-délocalisables

Cette « sphère », qui correspond à l'activité économique directement liée à la présence d'habitants et d'employés, emploie près de 4.000 personnes dans des domaines aussi diversifiés que la santé, le commerce de proximité, la restauration ou l'artisanat, les services aux salariés, etc. Le commerce de proximité connaît une importante évolution autour du renouvellement urbain du **centre-ville**, du **Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la Glacière** et du projet urbain **Marne / Soleil**.

La fonction relation clients

La fonction « relation clients » (particulièrement présente au sein de la filière BFA notamment), s'est fortement développée avec, pour exemple, la création par la filiale nationale « banque de détail » de BNP Paribas et d'un centre de relations clients qui concentre 400 emplois. Les acteurs économiques de cette fonction se sont d'ailleurs regroupés depuis plusieurs années au sein de l'Association pour la Relation Client en Nouvelle-Aquitaine (ARCA) dont le siège se situe à Mérignac et qui vise notamment à promouvoir ces métiers.

L'émergence de nouvelles filières structurantes et la tertiarisation de l'économie

Le numérique

De nouvelles filières et « fonctions » économiques se sont également développées à Mérignac tel que le **digital/numérique** avec des entreprises comme **Cap Gémini**, **AT Internet**, **Dolist**, **RATP Smart Systems**, **Inflexis**, **Sopra Stéria** et de très nombreuses Sociétés de Service et d'Ingénierie Informatique (SSII).

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a pris une place importante à Mérignac grâce à différents acteurs historiques tels que **Mérignac Association Services (MAS)** (services à la personne et aux entreprises), **AMOS** (collecte, tri et revalorisation textile), **GESTFORM** (solutions de digitalisation) ou d'acteurs implantés plus récemment comme **Pain & Partage** (boulangerie industrielle bio et en circuits courts) installé depuis 2018 sur la **Zone du Phare**.

En 2018, la Ville a choisi de transformer l'ancien site de Citroën, situé avenue de la Marne, en lieu d'occupation temporaire jusqu'au 31 mars 2022. Ce projet permet à des acteurs économiques de bénéficier de conditions économiques plus avantageuses que celles proposées par le marché privé classique, notamment dans une phase de création et participe au développement économique endogène puisque les acteurs économiques « incubés » temporairement s'implantent ensuite le plus souvent sur le territoire.

Après avoir lancé plusieurs appels à candidatures, le site, d'une superficie de 10.200 m² pour 2.000 m² de bâti, accueille depuis plus de 15 acteurs relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et/ou répondant à des enjeux de transition écologique urbaine (économie circulaire, mobilité douce, logistique urbaine, etc.). Le **tiers-lieu de l'Atelier** est un donc un formidable laboratoire d'innovations sociales au sein duquel associations, entreprises sociales et start-up conçoivent et développent les services pour la ville de demain.

Différents projets portés par la Ville et ses partenaires (Bordeaux Métropole, La FAB, etc.) visent à accroître encore l'ESS à Mérignac : **pépinière d'innovation sociale et d'expérimentation urbaine**, réhabilitation du **« Marché de l'Avenir »**, **plateforme de réemploi des matériaux du bâtiment** sur Soleil, ou encore **création de plusieurs cellules commerciales** dont le tarif permettra d'attirer des activités relevant de l'ESS (centre-ville, la glacière, Marne et Soleil, etc.).

La tertiarisation de l'économie

Par ailleurs, bien que les emplois industriels soient particulièrement représentés à Mérignac (9.300 soit 16% de l'emploi total contre 10% à l'échelle de la Métropole et 30% des emplois industriels métropolitains), 6 emplois mérignacais sur 10 relèvent du domaine des **services** et plus particulièrement des **services aux entreprises**.

Cette tertiarisation se traduit également sur le plan de l'immobilier d'entreprises. Le marché de l'immobilier de la métropole a été marqué, au cours de la décennie, par le doublement du volume des transactions sur le marché

des bureaux. Avec 23% de parts de marché (ventes et locations) Mérignac est depuis plusieurs années le « 1^{er} quartier d'affaires » de la métropole. Les projets de bureaux neufs en cours de réalisation à Mérignac représentent d'ores et déjà plusieurs dizaines de milliers de m² de surface de plancher (**45ème parallèle, le Bridge, le Sygma, le First, le Winch, le First, Hubble, Escale 14, Ecosph'Air**, etc.), sans compter l'offre de seconde main et les opérations en compte propre. La tertiarisation de l'économie est donc particulièrement prégnante à Mérignac.

L'entrepreneuriat, vecteur de développement économique à Mérignac

Plus de 1.000 entreprises sont créées chaque année à Mérignac depuis 10 ans.

Cette dynamique s'explique notamment par la création du régime d'autoentrepreneur en 2008 ou encore par un niveau de chômage élevé. Ce phénomène s'est intensifié avec les effets de la crise qui amènent de nombreux actifs à se tourner vers l'entrepreneuriat. Les « entreprises individuelles » (l'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres), représentent entre 70% et 80% des entreprises créées chaque année.

Elle s'explique également par l'attractivité, le potentiel économique du territoire et la qualité de l'offre d'accompagnement à la création d'activités sur la commune de Mérignac et la Métropole.

L'entrepreneuriat, par le renouvellement et les innovations qu'il porte, doit faire l'objet d'une attention particulière. Les projets à fort potentiel doivent être identifiés et accompagnés, afin d'en optimiser le développement et l'impact sur l'emploi local : c'est précisément le rôle de la Direction du Développement de la Ville de Mérignac.

Les entrepreneurs les plus « fragiles » doivent également faire l'objet d'une attention particulière afin de favoriser la pérennisation de leurs activités, de limiter leur exposition au risque ou encore de sécuriser leurs parcours professionnels (reprise de formation, retour à un emploi salarié).

En matière d'accompagnement à l'entrepreneuriat, le territoire de Bordeaux Métropole est couvert par les services des principales chambres consulaires (CCI, CMA, CRESS) et autres têtes de réseaux « thématiques » (Insertion par l'Activité Economiques, Entreprises Adaptées, Entrepreneuriat féminin, digital, ASD, etc.). Pôle Emploi, l'APEC et d'autres structures d'accompagnement des demandeurs d'emplois proposent également une offre d'accompagnement à la création d'entreprises, souvent par l'intermédiaire de prestataires spécialisés.

La Ville s'appuie sur deux partenaires dont l'action vise la complémentarité avec l'offre métropolitaine dans une logique :

- de spécialisation autour de l'ASD et des drones avec Bordeaux Technowest,
- de proximité avec le Guichet Unique porté par le dispositif « Fabrique à projets » de la Mission Locale.

Bordeaux Technowest accompagne la création d'entreprises, le transfert de technologie et la création d'emplois à forte valeur-ajoutée et non délocalisables au sein de l'incubateur, de la pépinière et des centres d'affaires dans la filière ASD. En 2019, la technopole a accompagné 42 entreprises dont 11 via l'incubateur/pépinière et 31 dans ses deux centres d'affaires.

La « Fabrique à projets », portée par la Mission Locale Technowest, accompagne et soutient tous les porteurs de projets (et non pas uniquement les jeunes) de création d'entreprises mais aussi de projets culturels et associatifs. Sur certains champs spécifiques (ESS, ASD, artisanat...), la « Fabrique à Projets » s'appuie sur les partenaires les plus pertinents. Pour les porteurs de projets, l'accompagnement proposé permet de valider (ou non) l'opportunité de se lancer dans une démarche entrepreneuriale, garanti le respect des différentes étapes de la création d'activité afin de sécuriser la démarche d'entrepreneuriat et favorise les mises en relations ciblées avec les partenaires et interlocuteurs pertinents. Chaque année, ce dispositif permet l'accompagnement d'environ 450 à 500 porteurs de projets (dont ¼ de Mérignacais) pour environ 75 entreprises créées (dont une quinzaine sont mérignacaises).

Une forte dynamique des investissements privés et une augmentation du nombre de centre de décisions.

La période 2010/2020 a été marquée par une augmentation du nombre et du montant moyen des **investissements** privés. Les principaux investissements ont été le **campus Thales** (220 millions d'euros), le plan pluriannuel d'investissement de l'**aéroport** (140 millions), le **45ème parallèle** (120 millions), l'extension de **Mérignac Soleil** (68 millions), celle du campus de **Dassault Aviation** (60 millions d'euros), de l'**Europôle Santé** (60 millions), du **Village Décathlon** (50 millions), etc. Les projets conduits à Mérignac sont désormais des projets de dimension nationale.

L'augmentation du nombre de **centres de décisions** est une autre tendance forte de la décennie. À l'image de la base aérienne, Mérignac a longtemps été une ville de garnison. Et comme pour la base aérienne, elle est désormais une ville de commandement avec deux **centres de décision nationaux**, le **Commandement des Forces Armées (CFA)** et la **Direction de la Maintenance Aéronautique (Dmaé)**.

Le tissu économique a suivi la même tendance. Le nombre de sièges nationaux n'a eu de cesse de progresser, à l'image de **Thales Avionics** qui a décidé de transférer le sien en 2016. Parmi les autres sièges nationaux, on peut également citer ceux de **Cultura**, d'**AT Internet**, de **Filhet-Allard**, d'**Acteon**, d'**Unikalo**, de **Partedis**, d'**Axa Wealth Services**, d'**Ixxi Techside** (groupe RATP) ou encore celui d'**Eat Salad**, etc. Le nombre de **directions régionales** ne cesse de croître lui aussi, à l'image des implantations de celles de **Carrefour**, **EDF**, **Dalkia**, **Ugap**, **Nexity Promotion**, **Demathieu et Bard**, **Lamotte** et bientôt **Groupama-Gan**.

Dans le même esprit, les dirigeants mérignacais sont eux-mêmes de plus en plus influents. Une quinzaine de chefs d'entreprises sont présidents d'organisations professionnelles ou de chambres syndicales, dont par exemple le président national de la **Chambre de Commerce**. Ce chiffre est totalement inédit. Il illustre surtout le poids et l'influence économique croissants du territoire.

L'adaptation des infrastructures publiques

Afin d'accompagner le développement économique et résidentiel de Mérignac, d'importants investissements publics ont été nécessaires pour créer et adapter les infrastructures. Depuis la création de **la CUB** (1968), Mérignac était déjà considérée comme une des communes les mieux dotées en infrastructures. La décennie 2010-2020 a permis à la ville de conforter son avance avec l'inauguration du **terminal Billi**, et plusieurs extensions du tram A en 2014 de Mérignac centre vers **le Haillan** puis de la station **Quatre Chemins** vers l'**aéroport** prévue début 2023.

Le réseau routier a lui aussi été étoffé avec la déviation de **l'Avenue Marcel Dassault** (2016) entre le site des **Girondins** et le **Chemin du Phare**, pour permettre la desserte du campus de **Thales** et de **Dassault Falcon Services**, puis avec la réalisation de **l'Avenue Marie Curie**, entre le **Chemin du Phare** et la **Rue Vert Castel**. En parallèle, la partie mérignacaise de la rocade, sur laquelle circulent 100.000 véhicules par jour, est passée à 2X3 voies en deux étapes entre 2016 (les 3 kilomètres entre les **échangeurs 10 et 12**) et 2018 (partie comprise entre les **échangeurs 9 et 10**).

Au chapitre des infrastructures, il faut enfin mentionner le poste source construit par **Enedis** et **RTE**, dont la fonction est d'alimenter les entreprises de la zone, en abaissant la tension électrique de 225.000 à 15.000 volts, avant de faire transiter l'électricité par les postes de quartier.

L'opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport

Bordeaux Métropole compte 4 territoires de projets à forte dominance économique : l'Opération d'Intérêt National (OIN) **Euratlantique**, les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) **Innocampus**, **Arc rive droite** et **Bordeaux Aéroport** (première OIM mise en place dans la région, dès 2015).

L'OIM Bordeaux Aéroport constitue le périmètre de développement économique prioritaire de Mérignac et de l'ouest de la métropole bordelaise. Le projet s'étend sur 3.372 hectares et trois communes : **Mérignac**, **Le Haillan** et **Saint-Médard-en-Jalles**.

Ce territoire se développe autour de l'industrie aéronautique, le spatial et la défense, avec des leaders mondiaux tels que **Dassault Aviation**, **Thales** ou **Sabena Technics** à Mérignac, et d'un large tissu de sous-traitants, regroupant la quasi-totalité de la chaîne de création de valeur de la filière qui représente 15.000 emplois sur la commune.

L'OIM accueille également de nombreuses entreprises à forte valeur ajoutée dans le domaine bancaire, l'artisanat productif, le digital, le BTP, etc.

Proche de l'aéroport, l'OIM dispose de réserves foncières stratégiques sur lesquelles se développent de nouveaux parcs d'activités industrielles, artisanales mais aussi tertiaires. Dans un cadre naturel et paysager remarquable, l'objectif des communes et de Bordeaux Métropole est de constituer un « village économique du futur », exemplaire en matière de qualité de vie des salariés, usagers et habitants à travers le développement de nombreux services (commerces, restauration, loisirs et sport, divertissement et culture, petite enfance, etc.) et infrastructures (voiries, pistes cyclables, etc.).

Un objectif ambitieux en matière de transition écologique a également été fixé sur ce périmètre. L'ambition des collectivités est donc d'accompagner les entreprises dans leurs réponses environnementales (transition énergétique, économie circulaire et écologie industrielle, éco conception, « Usine du futur », etc.), de préserver les réservoirs de biodiversité, de renaturer et de valoriser les nombreux cours d'eau.

Une programmation économique et foncière précise doit permettre la mise en œuvre de ces différents objectifs. Pour cela, 6 grandes orientations ont été définies :

1. Confirmer l'ASD comme une priorité du fait de son potentiel de développement sur le long terme.
2. Ancrer durablement les filières à haute valeur ajoutée par un assouplissement des conditions d'implantation sur certains programmes (Vert Castel, Galaxie 4, 5 Chemins) tout en maintenant un haut niveau de sélectivité.
3. Renforcer l'écosystème de formation, de développement et d'innovation au service des filières d'excellence en prévoyant le fléchage d'une programmation immobilière dédiée.
4. Favoriser le développement d'un tertiaire ciblé (en accompagnant la sortie des opérations programmées « en blanc » afin qu'elles répondent aux enjeux du territoire) et maîtrisé (en limitant ces projets) en appui aux filières existantes et/ou complémentaires des autres secteurs stratégiques de la Métropole.
5. Densifier l'offre de services aux entreprises et aux salariés en veillant au déploiement des structures nécessaires en matière de logements étudiants et d'hébergements temporaires à bas coût.
6. Considérer le développement du tissu productif endogène comme une cible à part entière lorsqu'il est porteur d'emplois et de valeur ajoutée en fléchant certains espaces à cet effet et en accompagnant activement ces implantations.

Plusieurs recommandations plus générales sont également formulées :

- La volonté de renforcer la mixité des usages et des fonctions (logements, services, équipements de recherche et de formation, logements, sports & loisirs, valorisation du patrimoine naturel et arboré).
- L'amélioration de l'offre de formation.
- Le développement d'équipements publics en matière de mobilité et d'énergies renouvelables.
- L'adaptation de l'offre immobilière vers des produits mixant bureaux, activités et stockage de grandes hauteurs afin de coïncider avec les besoins de l'aéronautique de demain.

- o La requalification des zones d'activités et des parcs tertiaires.

La Ville de Mérignac participe très activement à la mise en œuvre de l'OIM puisqu'elle est intégrée à l'équipe projet en charge du pilotage de la démarche d'aménagement.

Le développement économique du nord de l'aéroport autour du renforcement de la filière aéronautique

Le poids économique et l'empreinte aéronautique du **nord de l'aéroport** ont été considérablement renforcés au cours de la dernière décennie. Le premier événement a été l'aménagement de la première tranche de **Vert Castel** sur 11 hectares à partir de 2011. **Vert Castel 1** accueille aujourd'hui 50 entreprises et 400 emplois, ce qui a amené l'aménageur **Progefim** à envisager une deuxième tranche de 20 hectares dès 2017.

Le succès de **Vert Castel** est suivi immédiatement par la décision de **Thales** de regrouper ses sites de **Pessac** et du **Haillan à Mérignac** (5 bâtiments, 55.000 m² de surface de plancher, 220 millions d'euros d'investissements, 2.500 collaborateurs). Le projet est largement porté par les collectivités qui décident de créer deux nouvelles voies pour desservir le campus.

Dassault Aviation inaugure la même année son centre de maintenance **Dassault Falcon Services** puis annonce son projet d'étendre son campus et de faire construire un bâtiment de 26.000 m² livré en septembre 2021. Dans le même temps, les collectivités lancent les projets **Cœur d'Aéroparc**, qui devrait accueillir Bordeaux Technowest, **Evering** et **Aerospace Valley** à partir de 2023, et **Tarmaq** à proximité du **rond-point Marcel Dassault**.

Deux nouveaux parcs d'activités sont lancés en parallèle **Chemin du Phare**, à la frontière du **Haillan**. Le premier est porté par **France Littoral Développement** et le second, sur 10 hectares, par **Aventim**.

Le développement économique récent du quartier de Beutre

Le quartier de **Beutre** est situé au sud de l'aéroport et est délimité à l'est par la rocade et à l'ouest par **Saint-Jean d'Illac**. Il bénéficie d'atouts considérables : la présence de l'aéroport et d'acteurs économiques majeurs comme **Décathlon**, **MSF Logistique**, **l'Armée**, **l'Europôle Santé**, une accessibilité rocade par la sortie 12, une ligne droite vers le nord du **bassin d'Arcachon** et d'importantes réserves foncières.

Depuis une dizaine d'années, de très nombreux mouvements économiques témoignent d'une très forte attractivité économique du secteur :

- Livraison de l'immeuble de 6.000 m² « **Côté Ouest** » dès 2008.
- Renforcement de la **BA 106** et arrivée successive de plusieurs centres de commandement (**Simmad**, **CFA**, **CSFA**, **DMAé**).
- Création et développement par la **CUB** du **Bioparc**.
- Extensions successives de **MSF Logistique**.
- Création du **village artisanal des deux Poteaux** à la frontière de **Saint-Jean d'Illac**.
- Implantation des concessions automobiles (**Audi**, **Peugeot**, **Citroën**, **DS**, **Ford**, **Ferrari**, etc.).
- Développement de l'**Europôle Santé**.

La puissance publique est de plus en plus active sur le quartier avec deux opérations d'intérêt métropolitain (OIM), un projet de collège porté par le **Département de la Gironde**, l'implication de la **SAFER** sur un périmètre de 27 hectares et le développement de projets liés à l'agriculture urbaine, une montée en puissance de l'**Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine** qui préempte des terrains pour des projets à moyen ou long terme et l'**État** avec l'emprise aéroportuaire (600 hectares), dont l'**Armée** avec la **Base Aérienne** sur 150 hectares.

Les lignes directrices du développement tournent aujourd'hui principalement autour du sport (**village Décathlon** et **Pôle santé**), de la santé (**Pôle Santé** et **MSF Logistique**), de la nature (accrobranche, agriculture urbaine) et de l'éducation.

Le développement de l'Avenue Kennedy autour du tertiaire supérieur et du tourisme d'affaires

L'**avenue Kennedy**, créée en 1957, est devenue une artère stratégique pour la Ville et l'agglomération reliant l'intra et l'extra rocade, le centre de Bordeaux et l'Aéroport, la zone commerciale de **Mérignac Soleil** et l'**Aéroparc**, etc.

Plusieurs centaines de millions d'euros ont été investis sur cet axe au cours de la décennie 2010/2020 qui a vu également les premières opérations significatives de requalification urbaine autour de cet axe dont, en intra-rocade :

- l'ouverture du **Village du meuble** (concentration de 12 enseignes spécialisées à partir de 2012),
- l'aboutissement du second projet d'extension de la galerie commerciale (+ 36.000 m² de surface de vente en 2014 avec la réalisation de deux parkings silo en 2015),
- la requalification intégrale de l'immeuble **Planet Saturn** qui accueille depuis 2016 le restaurant **Canopée Café, Basic Fit** et **Chullanka**.

La partie extra rocade est devenue au cours de la décennie l'une des zones les plus attractives de la métropole sur le plan économique, grâce notamment :

- au développement du trafic aéroportuaire à la validation du projet de **45ème parallèle** dès 2012,
- à la construction des hôtels **Campanile** et **Première Classe**,
- à l'opération de requalification **Cadera 2.0**,
- à la construction du nouveau siège d'**AT internet**,
- au développement de l'immeuble tertiaire « **Ferry** »,
- à la construction du campus **Groupama-Gan**,
- au lancement de l'extension du tram vers l'**aéroport**.

Ce développement se poursuivra dans les années à venir avec la mise en service du tram annoncée en 2023, la construction de trois ensembles de logements et de nombreux commerces en pied d'immeuble en lieu et place des anciennes concessions **Fiat, Peugeot** et **Citroën** (dans le cadre des projets urbains « **Marne** » et « **Soleil** »), un complexe tertiaire, **le Bridge**, de plus de 10.000 m² de surface de plancher, et plusieurs projets immobiliers à l'étude.

Les grands projets urbains résidentiels

L'attractivité résidentielle et économique de Mérignac rend à la fois nécessaire et possible le développement et le renouvellement urbain du territoire. Quatre zones font l'objet de projets urbains ambitieux : **Marne et Soleil**, le **Centre-Ville**, **La Glacière** et **Pichey**. Chacun de ces projets implique le développement d'importantes surfaces commerciales et tertiaires destinées à contribuer à la qualité de vie des habitants et des usagers de ces quartiers.

➤ **Marne Soleil**

Les quartiers de **Marne** et de **Soleil** sont dominés depuis les années 60 par des activités relevant de la grande distribution et des commerces de destination. Le site de **Mérignac Soleil** est d'ailleurs le 1^{er} site commercial de l'agglomération. Structuré autour de l'**hypermarché Carrefour**, ce site est aujourd'hui « enclavé » dans un milieu très fortement urbanisé. Une part très importante de la **zone d'Aménagement Commerciale (ZACOM)** est artificialisée et une partie des équipements commerciaux sont vieillissants.

La restructuration du site est en cours autour d'un vaste projet urbain destiné à requalifier cette porte d'entrée de l'agglomération. Une offre de logements (près de 4.000), de commerces et d'activités (environ 115.000m² de SP) sera développée à l'horizon 2033 et le site sera desservi par l'extension du **Tram A** vers l'**aéroport**.

Des équipements publics accompagneront l'arrivée de nouvelles populations et un important travail sera fait pour la renaturation du site et le développement des mobilités douces. Ce nouveau quartier devra permettre à l'offre commerciale existante de muter vers des formats plus urbains. Une opération rendue d'autant plus complexe que la puissance publique ne maîtrise que très peu des fonciers mutables. Dès lors, le projet s'inscrit dans une démarche d'urbanisme négocié.

En matière de commerce et d'activités, un schéma directeur a été défini par **LA FAB** en partenariat avec **la Ville et Bordeaux Métropole**. Cette démarche vise à constituer des lieux urbains avec des circuits de vie cohérents tout en maintenant un maximum de commerces de destination dans le respect de 5 grands principes :

- Limiter le commerce dans les « rues intérieures », sur des emplacements dotés d'une commercialité faible et éviter la sur-programmation.
- Concentrer l'offre (notamment de proximité) pour créer des circuits piétons et éviter les micro-trajets motorisés. Éviter la dispersion et l'isolement, modèle de fonctionnement actuel de la zone commerciale.
- Proposer une opération immobilière d'envergure en mesure d'absorber un volume de transferts sur les achats de destination.
- Conserver dans certaines opérations des volumes programmatiques pour des commerces ou activités de petite taille (< 100m²), des commerces plus « fragiles » ou des activités relevant de l'ESS.

11 espaces de projets spécifiques ont été identifiés auxquels correspondent une thématique programmatique et une programmation souhaitable. Des outils opérationnels ont été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette démarche : des rendez-vous communs **Ville/ La Fab** avec les dirigeants des commerces implantés sur site, des ateliers programmatiques avec les promoteurs afin d'affiner la programmation commerciale, un outil de suivi des commerces à transférer et des prospects susceptibles de s'installer, des fiches de protocole signées avec les promoteurs pour orienter la programmation.

➤ Centre-ville

Le **centre-ville** de Mérignac connaît une profonde mutation depuis plus de 20 ans. D'importants moyens sont mis en œuvre pour renforcer son attractivité.

- La création des différents îlots de la **ZAC Centre-Ville** (288 logements dont 29% de logements sociaux, 5600 m² de commerces et 428 places de stationnement).
- La réhabilitation et le développement des équipements existants (**cinéma, commissariat**).
- Le développement de nouveaux équipements publics (« Pôle jeunesse » réunissant une offre de services et de logements pour les jeunes et reconstruction du **gymnase Léo Lagrange**, projet de **Maison de la Nature**, création de nouveaux espaces et places publiques) et privés (commerces de proximité, projet de halle gourmande).
- La piétonnisation de certains espaces publics.

L'objectif de la Ville est de transformer son **centre-ville** en un véritable cœur de vie destiné à améliorer le quotidien des habitants par une qualité des espaces, des services et des commerces de proximité. Pour cela, la Ville prévoit de développer un centre-ville verdoyant, de garantir une cohérence architecturale autour de la minéralité et de développer un rez-de-ville dynamique autour de commerces et de services de proximité.

Dans ce cadre, la Ville est accompagnée par un architecte conseil (**l'Agence Cobé**) dans le suivi des différents projets et du cahier de prescriptions paysagères et architecturales. Par ailleurs, une étude de programmation commerciale confiée à la **CCI** a permis d'identifier un potentiel d'activités déployables au regard du chiffre d'affaires potentiel et des ratios moyens de chiffre d'affaires par typologie d'activités.

Ce travail permet d'estimer qu'à moyen terme (2026), le déploiement de 21 nouvelles activités serait potentiellement viable :

- 8 activités alimentaires,
- 2 activités de culture – loisirs,
- 3 activités de santé-beauté,
- 1 d'équipement de la maison,
- 6 activités de cafés, hôtels, restaurants,
- 1 activités de service à la personne.

L'étude précise toutefois que pour certaines d'entre-elles, le chiffre d'affaires potentiel serait tout juste suffisant pour viabiliser l'activité. La Ville devra donc engager un important travail de négociation avec les promoteurs des futurs bâtiments destinés à accueillir du commerce pour définir un niveau de loyer adaptés à des activités de

proximité. La Ville pourrait également mobiliser la future « foncière solidaire » de **Bordeaux Métropole** et/ou mettre en place de protocole de commercialisation avec les promoteurs afin d'influencer la programmation.

Enfin un important travail d'identification de prospects devra être mené par la Ville afin de proposer des porteurs de projet cohérent avec la programmation souhaitée et suffisamment « solide » pour assumer les loyers demandés par les bailleurs.

➤ **La Glacière et Mondésir**

Le quartier de **la Glacière/Mondésir**, à l'Est de la commune, forme un trait d'union entre Bordeaux et Mérignac. Les **avenues d'Arès** et de la **Marne** relie ainsi directement le **centre-ville** de Mérignac, le projet urbain de **Marne** et de **Soleil** aux **boulevards** en passant par la **place Mondésir**.

Un **Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)** de 9 hectares a été instauré sur ce quartier en 2008 pour une durée de 15 ans par une délibération de la **CUB**. Ce programme cible plusieurs objectifs :

- Renforcer le caractère de centralité du quartier et conforter sa structure commerciale.
- Développer des logements de qualité, pour tous.
- Créer de nouveaux équipements publics (Maison des Habitants, offre petite enfance...).
- Réaménager les voiries pour fluidifier le trafic automobile, développer les transports en commun (BHNS) et les mobilités douces (marche et vélo).

Au total, 45 300m² de surface plancher seront développés, à terme, sur ce programme dont :

- 38 700m² seront consacrés au logement : 30 % de logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI/PLS), 10 % de logements en accession sociale, 60 % en accession libre.
- 6 600m² pour les commerces et les services de proximité

Deux îlots doivent encore muter sur ce **PAE**. Le projet de l'**îlot 4** est le plus mature puisqu'un concours a été remporté en 2019 par **Pichet Immobilier**. Le projet prévoit la création d'un espace public, de 90 logements sur 6.621m² pour environ 300 à 350 nouveaux habitants (Bâtiments entre R+2 et R+3+att max), 1.000m² de commerces, 800m² de bureaux et 167 places de stationnement (intégralement en en sous-sol pour commerces et logements). Le projet devrait être livré fin 2024.

Sur cet îlot, **la Ville** souhaite créer une centralité avec une connexion forte avec les équipements publics prévus à l'arrière de l'îlot (Maison des habitants, crèche, espaces verts, parvis, jeux pour enfants...).

Sur un plan économique, 5 cellules commerciales sont prévues et 5 espaces de bureaux. La Ville souhaite lancer une démarche partenariale avec **Pichet immobilier** sur la commercialisation de ces cellules avec une ambition de développer une offre de commerces de proximité susceptible de renforcer la commercialité de la zone, de correspondre aux attentes des habitants du quartier et de permettre le développement de projets relevant de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est pourquoi la Ville pourrait travailler à la mise en place d'une concertation auprès des commerçants et habitants pour définir la programmation commerciale optimale.

Sur le volet tertiaire, compte-tenu du positionnement géographique stratégique du quartier, la Ville cherchera à favoriser l'implantation de centres de formation.

Les **îlots 5** et **6** du **PAE**, autour du **supermarché Auchan**, pourraient muter, à terme, en dehors du cadre fixé par le **PAE** qui prendra fin 2023.

En parallèle, la **Ville** et la **Métropole** travaillent à restructuration de la **place Mondésir** afin d'apaiser la circulation automobile, de sécuriser et développer les mobilités douces, de développer de nouveaux espaces verts et de renforcer la qualité de l'espace public.

➤ Pichey

Situé entre le **centre-ville** et la **rocade**, le quartier de **Pichey** est l'une des entrées de la commune de Mérignac. Par la proximité du tramway avec le prolongement de la ligne A, ce secteur entre dans le cadre de la stratégie métropolitaine des « **50.000 logements** » autour des axes de transports collectifs.

Ce secteur qui comprend de nombreuses parcelles mutables est déjà en cours d'évolution. La **Ville de Mérignac** et **Bordeaux Métropole** souhaitent donc accompagner ce phénomène en anticipant sur ses mutations afin de développer une polarité urbaine attractive, de proximité, dans un esprit « village ».

Ce quartier, situé à l'interface avec la zone d'activités du **Parc de l'Hippodrome** est traversé par d'importantes voiries vers le **centre-ville**, depuis l'**aéroport**, l'**Aéroparc**, les **zones commerciales Mérignac Soleil** et **Chemin Long**, la **rocade**.

De nouvelles dessertes seront créées pour faciliter l'usage des cœurs d'îlots, de nombreuses friches seront investies, la place de la voiture sera maîtrisée, la prégnance du végétal sera préservée et la place de l'eau sera réintroduite.

Pour répondre à ces enjeux, 6 grandes orientations ont été fixées dont celle de développer un quartier commerçant avec l'extension et le renouvellement de l'offre en locaux de commerces et de services de proximité et ouverts sur l'espace public sur **l'Avenue de l'Yser**, **l'Avenue Vigneau** et la **Rue des Martyrs de la Libération**.

Il est ainsi prévu de doter le quartier d'une place publique sur **l'Avenue de l'Yser**, de nouveaux commerces et d'une crèche (30 berceaux).

Un modèle de développement à pérenniser

Depuis plusieurs décennies, le territoire de Mérignac a connu un développement démographique, urbain et économique particulièrement intense. À titre d'exemple, Mérignac :

- a gagné plus de 25.000 habitants entre 1968 et 2018. C'est une augmentation de 55% de la population soit environ 5.000 nouveaux habitants par décennie ;
- s'est fortement densifiée passant d'un ratio de moins de 1.000 habitants au km² en 1968 à un ratio proche de 1.500 habitants au km² en 2018 ;
- sur une période plus courte, entre 2010 et 2020, ce sont près de 11.000 emplois qui ont été créés, soit un taux de croissance de 25%.

Cette croissance économique et démographique a largement contribué au développement de Mérignac : logements, équipements publics et privés, infrastructures, services à la population, niveau de vie, etc. Toutefois, **Mérignac**, comme le reste de la **Métropole** (et comme la plupart des communes implantées au cœur d'une grande métropole européenne) est confrontée à différentes difficultés dont certaines sont directement liées à cette croissance soutenue : pénurie et augmentation du prix des logements, difficultés de déplacements, pollutions, chômage, etc.

Le modèle de développement d'une ville comme Mérignac implique également, indirectement, des reports d'externalités négatives sur les territoires voisins : étalement urbain, concentration des emplois et des entreprises (**Bordeaux Métropole** concentre 70% des emplois de la **Gironde**), embouteillages périurbains, report des populations socialement fragiles vers des territoires périurbains, surconsommation des ressources naturelles et des matières premières, etc.

D'autres phénomènes, plus globaux, impactent directement et/ou indirectement le territoire de **Mérignac**. L'internationalisation des échanges, la digitalisation et la tertiarisation de l'économie nécessitent une adaptation rapide et continue des modes de productions, de structuration des organisations et des compétences. La crise environnementale nécessite une adaptation rapide et profonde des territoires et plus particulièrement des tissus économiques.

C'est en agissant de manière coordonnée sur ces différents enjeux que la **Ville de Mérignac** participera au maintien de l'attractivité de son territoire et à la pérennisation de son développement.

Développement économique, emploi et cohésion sociale

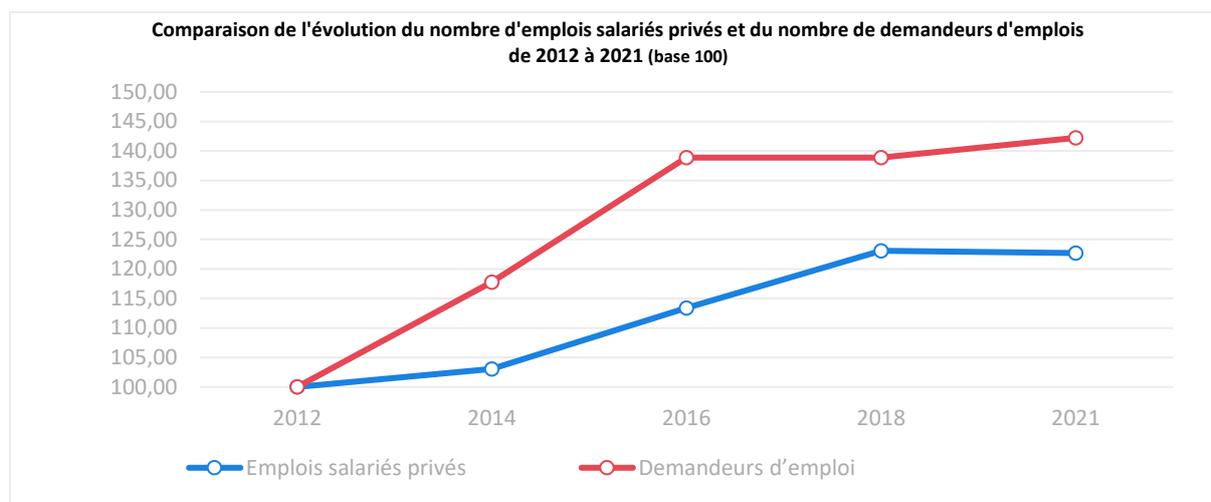
Avec près de 60.000 emplois salariés, la **Ville de Mérignac** est le 2nd pôle d'emplois de **Bordeaux Métropole** derrière **Bordeaux** (120.000 emplois). **Mérignac** concentre ainsi 20% de l'emploi métropolitain. Ce chiffre a connu une croissance de 25% entre 2010 et 2020 soit la plus forte croissance de l'emploi salarié sur la période à l'échelle de la Métropole.

Le bassin d'emplois de **Mérignac** est dominé par les services (35.000 emplois) et plus particulièrement les services aux entreprises. Mais le territoire est aussi le 1^{er} bassin d'emplois industriels de la métropole avec près de 10.000 emplois (soit près d'un tiers des emplois industriels de la Métropole). Enfin, le commerce concentre 10.000 emplois et les métiers de la construction 5.000 emplois.

L'emploi mérignacais se distingue aussi par sa qualité puisque 30% des recrutements concernent des emplois « stables » (CDI ou CDD de plus de 6 mois) soit 3 points de plus que sur le reste de la métropole. Avec 15.000 offres d'emplois par an publiées par l'**agence Pôle Emploi de Mérignac** et plus de 50.000 recrutements par an en moyenne (hors intérim) depuis plusieurs années (dont 80% dans les services), **Mérignac** est un formidable territoire d'opportunités professionnelles.

Toutefois, la situation de l'emploi est largement perfectible. En effet, la comparaison des chiffres relatifs au nombre d'emplois salariés privés et des chiffres du chômage démontre qu'à **Mérignac** (comme sur **Bordeaux Métropole**), une corrélation peut être établie entre l'augmentation du nombre d'emplois et celle du chômage

(voir tableau ci-dessous). En effet, le nombre d'emplois salariés privés est passé de 46.450 en 2012 à 57.000 en 2021 (+22%) tandis que le nombre de demandeurs d'emplois est passé de 4.500 à 6.400 (+42%).



Ainsi, le nombre de demandeurs d'emplois à Mérignac est structurellement élevé depuis l'année 2015, notamment au regard du dynamisme économique de la commune. En 2021, 1 demandeur d'emploi sur 2 est au chômage depuis plus d'un an et 1 sur 4 depuis plus de 2 ans.

L'employabilité de nombreux Mérignacais est grevée par des freins à l'emploi (1 demandeur d'emploi sur 4 est impacté par un ou plusieurs freins périphériques à l'emploi) :

- L'exclusion numérique est le 1^{er} d'entre eux et touche près de 1 demandeur d'emploi sur 15.
- La question de la mobilité est également prégnante, 1 demandeur d'emploi sur 2 déclare ne pas pouvoir se déplacer dans un périmètre équivalent à 30 minutes de déplacement.
- Près de 3 demandeurs d'emplois sur 5 ne disposent que d'une formation inférieure ou égale au bac. 34% ont un niveau inférieur au bac.

La problématique des compétences est également particulièrement stratégique à Mérignac. Le tissu économique est tourné vers l'innovation, la digitalisation et l'internationalisation des échanges. Dans ce contexte, les demandeurs d'emploi peu ou pas formés forment la catégorie la plus touchée par l'augmentation du chômage depuis un an (+ 9%).

Certains métiers en tension souffrent d'une faible notoriété ou d'une image dégradée. Le plus souvent cette image est éloignée de la réalité des conditions de travail, des rémunérations ou des possibilités d'évolution de carrière. À Mérignac comme ailleurs, les actifs méconnaissent leur tissu économique, les opportunités locales d'emploi, les compétences attendues par les acteurs économiques.

Certaines populations (les jeunes de moins de 26 ans, les personnes de plus de 50 ans, les personnes en situation de handicap, les habitants des quartiers prioritaires) sont particulièrement touchées par le chômage et restent parfois éloignées des dispositifs d'accompagnement. Ce sont dans les quartiers prioritaires et de veille active (**Beaudésert**, **Yser Pont-de-Madame**, **Burck** et **Capeyron/Les Pins**) que se concentrent les publics les plus vulnérables.

Signataire du Contrat de Ville de **Bordeaux Métropole**, la Ville anime une **Convention Territoriale** avec ses partenaires sur son territoire. Celle-ci a fait de l'emploi et du développement économique la 1^{ère} de ses 10 orientations stratégiques.

C'est pourquoi la Ville s'appuie sur plusieurs partenaires majeurs (l'**ADSI**, la **Mission Locale**, **MAS**, le **CLAP** et **AMOS**) pour travailler à l'insertion professionnelle des Mérignacais. Ces structures proposent des actions d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. La Ville soutient fortement ces structures grâce à la mise à disposition de moyens et d'importantes subventions de fonctionnement.

Le soutien à ces acteurs et leur accompagnement personnalisé est formalisé par la définition d'objectifs évalués annuellement. Des rencontres régulières renforçant le partenariat et associant les autres services au bénéfice de la transversalité sont prévues. En complément, différents appels à projets tels que celui du **Contrat de Ville** et l'appel à projets **ITC « Innovation Territoire Cohésion »** permettent de favoriser l'émergence d'actions innovantes en matière d'accès à l'emploi.

Le niveau de chômage engendre d'importantes conséquences sociales puisque l'emploi est la principale source de revenus, la principale voie d'insertion et de reconnaissance sociale. Il engendre également des difficultés économiques pour le territoire car de nombreuses filières mérignacaises peinent à recruter les profils et les compétences nécessaires à la conduite de leurs activités.

Ce constat démontre que les actions en faveur du développement économique doivent être associées à des actions destinées à faciliter d'une part le recrutement des entreprises mais aussi l'accès aux emplois locaux par les actifs Mérignacais à travers, notamment la levée des freins à l'emploi.

À **Mérignac**, la question de l'emploi est donc particulièrement stratégique. D'une part, la capacité des entreprises à recruter est l'une des conditions de la pérennité du développement économique. D'autre part, la sécurisation des parcours professionnels des Mérignacais est un enjeu majeur de cohésion sociale.

Développement économique et transition écologique

Dans son rapport du 9 août 2021, le **Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)** conclut que le climat est en train de changer partout dans le monde, plus rapidement que prévu et que même en limitant le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles devraient se multiplier.

Ce rapport démontre notamment que l'origine anthropique (l'influence humaine) sur le climat est un fait établi et indiscutable (100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines). Le dérèglement climatique engendrera des impacts socio-économiques majeurs (perte de productivité, accroissement des inégalités et des précarités, migrations climatiques, etc.).

Les territoires comme les acteurs économiques doivent donc se considérer en état d'urgence climatique et agir en conséquence. Le tissu économique mérignacais doit également s'adapter à ce changement de paradigme afin de limiter au maximum sa contribution au phénomène de réchauffement climatique, de limiter ses conséquences et d'anticiper sur les évolutions réglementaires nécessaires à la préservation de l'environnement. Cette transformation doit également permettre aux acteurs économiques de s'appuyer sur les enjeux de développement durable pour créer de nouvelles opportunités.

Pour ce faire, ils devront mobiliser un ensemble de leviers afin de mettre en œuvre cette nécessaire transition écologique et de pérenniser ainsi leurs activités : production faiblement consommatrice de matières premières, transition énergétique, low-tech, économie circulaire et écologie industrielle, réduction des déchets, urbanisme vertueux, circuits courts, etc.

Le tissu économique mérignacais est particulièrement concerné par ces enjeux. Ainsi, l'aérien, participe à hauteur de 2% des émissions de CO² à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'aviation a été le premier secteur à formaliser un plan d'actions à long terme pour traiter les questions d'impact sur le changement climatique. Cette mutation passera par l'innovation en matière d'utilisation de biocarburants, d'hydrogène, propulsion thermique et électrique, utilisation de matériaux plus légers, etc.

Le secteur du BTP est à l'origine de 40 % des émissions de CO² des pays développés, 37 % de la consommation d'énergie et 40 % des déchets produits. Pour diminuer son empreinte environnementale, le BTP développe de nombreuses solutions en matière de réemploi de matériaux, utilise des matériaux moins polluants et moins consommateurs de matières premières, produit des bâtiments basse consommation, etc.

Le numérique, particulièrement présent dans les industries de pointe et le secteur banque, finance et assurance (très digitalisés), est un outil incontournable de la transition écologique. Il permet par exemple d'optimiser la consommation d'énergie et de ressources, de réduire les trajets, d'éviter ou de mieux gérer des déchets, etc.

Paradoxalement, le numérique est le secteur dont l'impact environnemental s'amplifie le plus : il représente au moins 2% des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation en eau de la France et le flux de déchets d'équipements électriques et électroniques augmente de 2% par an en Europe (moins de 40% d'entre eux sont recyclés). Dans ce contexte, les *data center* doivent renforcer leur efficacité énergétique, la durée de vie et la capacité des recyclages des équipements doivent être améliorées et les impacts positifs du numérique sur la transition écologique doivent être amplifiés.

Enfin, les enjeux environnementaux inhérents au développement de nouveaux bâtiments à vocation économique et zones d'activités concernent particulièrement **Mérignac** qui dispose de nombreux fonciers disponibles pour l'activités économique et de nombreux bâtiments et zones « mutables ».

Développement économique et qualité de vie

Le développement économique de **Mérignac** est l'un des moteurs de la qualité de vie sur ce territoire. D'abord parce qu'il génère de nombreux emplois mais également parce qu'il participe au dynamisme global de la commune à travers le développement des services aux habitants et des commerces de proximité. Ensuite parce que l'attractivité du territoire permet à la Ville de concentrer de nombreux investissements publics et privés qui contribuent à la création d'équipements et de logements par exemple.

La Ville peut également contribuer à la réduction de certains externalités négatives plus ou moins directement liées au développement économique telles que les nuisances sonores, les pollutions, les difficultés à se loger ou à se déplacer. La Ville peut, par exemple, accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de transition écologique ou encore favoriser le rapprochement entre lieu de vie et de travail en agissant sur la mise en relation entre candidats et employeurs à l'échelle du territoire, en développant l'offre de logements à proximité des principales zones d'emplois, en favorisant la mixité d'usages des quartiers (activités économiques productives et résidentielles, logements, etc.).

Proposition de feuille de route en matière de développement économique

Afin de participer à la pérennisation du modèle de développement économique de Mérignac, d'ancrer ce modèle dans une logique de transition écologique et de développer l'emploi, la cohésion sociale et la qualité de vie à travers les activités économiques, la Ville de Mérignac souhaite se doter d'une feuille de route dédiée.

Cette feuille de route s'inscrit dans une logique de subsidiarité et de complémentarité avec les autres collectivités locales qui agissent sur le champ du développement économique (Région et Métropole). La Ville ancrera son action dans une logique de proximité, d'efficacité et de coopération avec l'ensemble de l'écosystème local du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Enfin cette feuille de route s'appuiera sur une mise en œuvre **partenariale** et fera l'objet d'une **évaluation** régulière dans une logique d'**amélioration continue**.

La place et le rôle de la Ville en matière de développement économique

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Depuis la loi NOTRe (loi de décentralisation votée en 2015), les régions possèdent la compétence quasi-exclusive en matière de développement économique. Elles sont responsables des choix économiques de l'action publique sur leur territoire. Elles sont également les seules à pouvoir définir les régimes d'aides et décider de leur octroi aux entreprises régionales.

Pour donner un cadre à sa stratégie économique, la **Région Nouvelle-Aquitaine** élabore un plan d'actions : le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**. Ce texte, voté en séance plénière par les conseillers régionaux, est à la base de toutes les interventions de la Région. Le **SRDEII** définit en effet les choix concernant les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation. Le schéma précise également les orientations régionales en matière d'attractivité territoriale et d'économie sociale et solidaire.

Le **SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine** a été adopté en séance plénière du 19 décembre 2016. Il s'articule autour de quatre grands enjeux :

- La création d'écosystèmes dynamiques.
- Le développement solidaire des territoires.
- L'innovation et la compétitivité.
- La complémentarité des efforts au service du développement économique.

Ces grands enjeux sont détaillés en orientations stratégiques puis en actions prioritaires. L'application concrète des aides est définie dans un autre document, le règlement d'intervention des aides aux entreprises. La Région est guidée par sept grands principes :

- La création d'emplois.
- L'aménagement du territoire régional.
- Le respect du développement durable.
- Un soutien large à l'entrepreneuriat.
- L'égalité femmes/hommes.
- La simplicité et l'efficacité.
- Les coopérations permanentes avec les autres institutions qui agissent en matière de développement économique.

En effet, le **SRDEII** est issu d'une démarche collaborative avec les acteurs socio-économiques et les citoyens de Nouvelle-Aquitaine, sur la base d'un questionnaire, d'un diagnostic et d'une série de consultations territoriales et thématiques. Cette démarche partenariale et participative a associé les entreprises et leurs représentants, les **chambres consulaires**, les **collectivités territoriales et leurs groupements**, la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)** et le **Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER)**.

Le **SRDEII** organise aussi la complémentarité des interventions de la Région avec les autres actions menées sur le territoire. C'est-à-dire que les aides aux entreprises des autres collectivités territoriales et de leurs groupements doivent être compatibles avec le schéma. Schéma qui sera d'ailleurs réécrit dans les prochains mois (2022).

Il convient enfin de noter que la dimension économique est largement intégrée à **Néo terra**, la feuille de route de la transition environnementale et climatique dont s'est dotée la Région Nouvelle-Aquitaine en 2019. Ainsi, la Région considère que la transition énergétique et écologique s'effectuera par le développement d'un modèle de production plus sobre, répondant aux attentes des consommateurs, en continuant les efforts déjà engagés par le secteur industriel.

À travers **Néo Terra**, la **Région Nouvelle-Aquitaine** s'engage à accompagner les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dans :

- la transformation de leurs modèles de production et dans leur transition énergétique afin de garantir leur pérennité, tout en les inscrivant dans un schéma plus vertueux,
- l'anticipation des différentes obligations réglementaires inhérentes aux questions climatiques et écologiques.

Bordeaux Métropole

Introduit par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », du 24 janvier 2014, le statut de métropole a pour objectif « d'affirmer la capacité d'action des métropoles à l'échelle régionale voire européenne et de renforcer leur rôle de moteur pour l'économie et la cohésion sociale, afin de faire émerger une nouvelle croissance économique par un soutien local aux entreprises à leur créativité ».

La loi MAPTAM consolide donc les compétences des métropoles dans différents domaines dont celui du développement et de l'aménagement économique :

- Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Actions de développement économique, soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire, etc.

Bordeaux Métropole exerce ainsi ces compétences sur son territoire et définit des priorités économiques pour l'avenir du territoire.

Dans tous ces domaines, la Métropole se mobilisera en faveur du développement économique, à travers sa commande publique, ses contrats, ses relations partenariales pour intégrer plus d'écosystème, d'économie circulaire, d'économie locale, d'innovation, de partenariat avec l'enseignement supérieur et la recherche, de transition écologique et d'économie sociale et solidaire. Cette méthode s'appuie sur un plan d'actions précis, en cours de validation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route, la Métropole organisera une gouvernance économique partagée avec les acteurs clés du territoire, afin d'évaluer la dynamique économique du territoire, de piloter son action et d'établir une évaluation périodique de l'avancement de la feuille de route.

La Ville de Mérignac

Il est important de rappeler que le développement économique n'est pas une compétence forte des communes. Toutefois, au regard des spécificités mérignacaises le développement économique, le développement social, urbain et durable sont intimement liés.

En effet, le territoire compte presque autant d'emplois salariés privés que d'habitants, une part très importante du foncier accueille des activités économiques, et de nombreux projets résidentiels déclinent un volet économique, commercial ou tertiaire et souvent mixtes.

C'est pourquoi la **Ville de Mérignac** a traditionnellement abordé les questions de développement économique sur son territoire de façon à accompagner son développement même si, rappelons-le, le développement économique n'est pas une compétence première des communes. **Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole** et son **adjointe au Développement économique, Marie Récalde**, depuis 2008 se sont ainsi engagés très directement en faveur du développement des acteurs économiques locaux, de l'évolution des infrastructures, du rayonnement et de l'attractivité du territoire, de la défense du bassin d'emplois et des filières stratégiques locales ou encore plus récemment pour la préservation de l'activité durant la crise sanitaire ou le rebond des entreprises durant cette phase de relance économique.

La municipalité s'est toujours engagée en faveur de l'accompagnement des acteurs économiques locaux, de l'attractivité de son territoire, de la défense du bassin d'emplois et des filières stratégiques locales ou encore plus récemment pour la préservation de l'activité durant la crise sanitaire.

La Ville a longtemps orienté prioritairement son action vers l'animation économique avec la présence du premier **Club d'entreprises** de Nouvelle-Aquitaine avec lequel la Ville entretient des liens forts, et le marketing territorial. La **Technopole Bordeaux Technowest**, acteur majeur orienté sur l'innovation, né de la volonté politique de la Ville, a toujours joué, aux côtés de la Ville, un rôle prépondérant en matière de développement économique local et d'animation de la filière Aéronautique Spatial et Défense.

Depuis 2015, la Ville a progressivement renforcé son action en matière de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire, de l'emploi local et du déploiement d'une offre de services de proximité aux acteurs économiques de son territoire.

Aujourd'hui et à travers cette feuille de route, la **Ville de Mérignac** souhaite :

- Renforcer la structuration et les impacts de ses actions en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion professionnelle.
- Développer les impacts positifs du développement économique de son territoire et en limiter les externalités négatives, sur un plan environnemental notamment.
- Améliorer la visibilité et la lisibilité de ses actions vis-à-vis de ses partenaires économiques, institutionnels et associatifs ainsi qu'auprès de ses administrés.
- Faire émerger un projet de développement partagé et coopératif.
- Impulser et accompagner l'émergence d'un modèle de développement soutenable, pérenne et inclusif du territoire, au service de l'emploi et de la qualité de vie.

Cette feuille de route s'appuie sur différents principes :

- **La subsidiarité** : la Ville n'interviendra que lorsqu'une action locale sera pertinente et permettra par exemple d'accélérer et d'optimiser le déploiement sur son territoire des actions portées par l'État, le Conseil Régional, Bordeaux Métropole et les différentes agences compétentes sur le territoire.
- **La complémentarité** : la Ville n'interviendra que lorsque son action s'avèrera complémentaire de celles portées par ses partenaires.
- **Les coopérations** : la Ville cherchera systématiquement à développer ses actions dans un cadre partenarial, en s'appuyant et en valorisant les compétences de ses partenaires.
- **La proximité** : la Ville inscrira toutes ses actions dans une logique de proximité avec les parties prenantes de son territoire. Elle s'engage également à jouer un rôle de facilitateur entre ses différentes parties prenantes. Ainsi, elle se positionne comme un appui sur des problématiques locales, relevant du « quotidien » des acteurs économiques comme sur des aspects plus stratégiques pour les acteurs et le territoire.
- **L'efficience** : au regard de ses moyens limités et de la diversité des enjeux stratégiques à adresser, la Ville mesura systématiquement le rapport entre les moyens engagés et les résultats attendus de ses actions. Une démarche de mesure d'impact et d'amélioration continue sera également mise en œuvre.

Cette feuille de route ciblera 2 orientations stratégiques, chacune déclinée sous la forme d'objectifs stratégiques :

- 1^{ère} orientation stratégique : Renforcer le caractère soutenable et pérenne du tissu économique méridional.
 - Objectif n°1 : Créer les conditions d'un développement économique pérenne
 - Objectif n°2 : Accompagner les acteurs économiques et les filières stratégiques
 - Objectif n°3 : Développer les impacts positifs du développement économique
 - Objectif n°4 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- 2^{ème} orientation stratégique : Contribuer au développement et à la fluidification du marché méridional de l'emploi ainsi qu'au renforcement de son caractère inclusif
 - Objectif n°1 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements
 - Objectif n°2 : Renforcer l'employabilité des Méridionaux

Pour répondre à ces objectifs, la Ville a défini 20 actions et 27 sous-actions à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

Mise œuvre partenariale, communication et évaluation

Mise en œuvre partenariale

La **Ville de Méridional** a toujours accompagné le développement économique de son territoire et l'action de l'ensemble des parties prenantes qui y contribuent : acteurs privés (acteurs économiques et associations), partenaires publics (**État, Région, Métropole**, etc.) et parapublics (**technopole, cluster, agences de développement, agence d'urbanisme**, etc.).

Elle s'est également toujours appuyée sur ses partenaires et sur l'écosystème local pour mettre en œuvre ses politiques publiques en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion professionnelle. Certains partenariats font d'ailleurs l'objet de conventions auxquelles sont associées des subventions de fonctionnement. En matière de développement économique, **Bordeaux Technowest, ATIS, le Club des Entreprises de Méridional** et la **Mission Locale Technowest** (à travers son dispositif d'aide à la création d'activités) sont les principaux partenaires de la commune. En matière d'emploi et d'insertion professionnelle, **l'ADSI, la Mission Locale Technowest, Méridional Association Services (MAS)** et **AMOS** sont les principaux partenaires de la Ville.

D'autres partenariats ne font pas l'objet d'une formalisation mais se traduisent par des relations de travail récurrentes voire quotidiennes : **Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole**, Chambres consulaires (**CCI** et **CMA**), **CRESS, ADI, Invest In Bordeaux, ADEME, Pôle Emploi, Services de l'État**, associations professionnelles, acteurs économiques, spécialistes de l'immobilier d'entreprises, etc.

La feuille de route de la Ville est issue de l'expérience des collaborations quotidiennes des services de la Ville avec ces différents partenaires. Une majorité des actions décrites dans cette feuille de route s'appuie d'ailleurs sur ses partenariats.

C'est pourquoi la Ville réunira l'ensemble de ses partenaires en amont du lancement de cette feuille de route afin d'en partager les enjeux et les leviers mobilisables, d'affiner les conditions de mise en œuvre, de réfléchir collectivement à la place de chacun dans cette stratégie et de développer de nouvelles coopérations et synergies. Ce groupe de travail pourrait ensuite se réunir régulièrement dans une logique d'amélioration continue de la démarche, sur la base d'indicateurs d'évaluation de l'impact de la feuille de route. En effet, des critères d'évaluation ont été développés et seront suivis pour chacune des actions prévues à la feuille de route.

Enfin, cette feuille de route fera l'objet d'une déclinaison sous la forme d'une stratégie de communication dédiée et d'outils adaptés sous la forme d'une marque territoriale « **Méridional, terre d'emplois** ». Cette marque permettra notamment à l'ensemble de l'écosystème de se mobiliser autour d'un projet fédérateur.

Plan d'actions

Plan d'actions	24
Orientation stratégique n° 1 Renforcer le caractère soutenable et pérenne du tissu économique méridional	25
Objectif n°1 : Agir sur les enjeux fonciers et immobiliers pour créer les conditions d'un développement économique pérenne.....	25
Objectif n°2 : Accompagner les acteurs économiques et les filières stratégiques	30
Objectif n°3 : Développer les impacts positifs du développement économique	42
Objectif n°4 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)	47
Orientation stratégique n°2 Renforcer le caractère inclusif du marché de l'emploi méridional	51
Objectif n°1 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements.....	52
Objectif n°2 : Renforcer l'employabilité des Méridionaux.....	56

Orientation stratégique n° 1

Renforcer le caractère soutenable et pérenne du tissu économique méridional

Objectif n°1 : Agir sur les enjeux fonciers et immobiliers pour créer les conditions d'un développement économique pérenne

Contexte et objectifs :

Développement économique et urbanisme forment deux notions indissociables, tout particulièrement à Mérignac qui compte une part très importante de fonciers dédiés aux activités économiques ainsi que de nombreux projets résidentiels qui déclinent un volet économique, commercial ou tertiaire et souvent mixtes.

Le développement économique passe notamment par l'urbanisation du territoire dont le cadre est fixé par le PLUi qui reflète et encadre le projet d'aménagement et de développement urbain des 28 communes membres de Bordeaux Métropole. Les enjeux de développement économique doivent donc être largement intégrés à la définition du PLUi afin que les documents d'urbanisme intègrent les besoins des filières et des acteurs économiques et les orientations de la collectivité dans le respect des principes de développement durable.

Par ailleurs et compte-tenu de l'attractivité du territoire, les fonciers disponibles pour l'activité économique sont à la fois rares et coûteux. Certaines activités (artisanat, ESS notamment) rencontrent d'importantes difficultés à s'implanter à Mérignac. C'est pourquoi, la Ville cherchera à optimiser le potentiel économique du territoire sur la base du PLUi existant par l'accompagnement à la mutation foncière et la mobilisation des fonciers mutables (publics et privés). Tous les outils réglementaires seront mobilisés.

Les opérations d'aménagements telles que l'OIM Bordeaux Aéroport, Marne/Soleil, le PAE La Glacière, Pichey, le Centre-Ville permettent également à la collectivité de mieux maîtriser le foncier et son évolution notamment en matière de programmation économique. Qu'elles soient par nature économiques ou résidentielles, ces opérations ont un impact fort sur le développement économique du territoire. Sur le plan économique, la Ville doit donc assurer un suivi et un accompagnement particulier de ces opérations.

Enfin, l'accès au marché immobilier représente souvent un frein majeur de développement pour les acteurs économiques qui relèvent de l'ESS et de l'économie de proximité (artisanat, services, commerces...). Pourtant, ces activités sont porteuses de services à forte valeur ajoutée pour les habitants/ le territoire et d'emplois non-délocalisables. C'est pourquoi, en dehors des opérations d'aménagement, les nouveaux programmes d'immobilier collectif peuvent représenter de réelles opportunités, notamment pour l'économie de proximité, l'ESS et l'économie résidentielle. Par ailleurs, l'implantation de ces activités économiques peut, sur certains programmes, participer à l'acceptabilité du développement urbain, à la cohésion sociale, à la commercialité et plus largement à l'attractivité et à la qualité de vie du quartier.

Afin d'agir sur les enjeux fonciers et immobiliers pour créer les conditions d'un développement économique pérenne, la Ville de Mérignac :

1. Contribuera à la définition d'un PLUi compatible avec le projet économique du territoire.
2. S'appuiera sur les outils d'urbanisme existant pour développer une offre foncière favorable au développement économique.
3. Accompagnera la mise en œuvre des opérations d'aménagement.
4. S'appuiera sur les nouveaux programmes immobiliers pour favoriser l'essor de l'ESS et de l'économie résidentielle.

Réf. 1.1.1.
Orientation n°1
Objectif n°1
Action 1

Contribuer à la définition d'un PLUi compatible avec le projet économique du territoire

Descriptif de l'action :

- Identifier les besoins fonciers à l'échelle des filières économiques méridionales (en partenariat avec Bordeaux Métropole).
- Identifier les besoins fonciers des acteurs économiques, individuellement.
- Reporter ces besoins de façon structurée dans le cadre des démarches de modification du PLUi.
- Contribuer à la prise en considération des enjeux de développement économique dans les démarches de modification du PLUi.

Moyens et ressources :

- Études de programmation foncière.
- Cahier des charges de recherche foncière.
- Rencontres avec les acteurs économiques.
- Base de données foncières partagée avec Bordeaux Métropole.
- Note d'analyse des besoins fonciers.

Indicateurs de succès :

- Nombre de contributions prises en compte dans les modifications ou révisions du PLUi.
- Nombre d'échanges dédiés à la question foncière avec des acteurs économiques.
- Nombre de recherches foncières accompagnées.

Réf.1.1.2.

Orientation n°1

Objectif n°1

Action 2

S'appuyer sur les outils d'urbanisme existant pour développer une offre foncière favorable au développement économique**Descriptif de l'action :**

- Participer à la définition des objectifs stratégiques des opérations d'aménagement du territoire (OIM Bordeaux Aéroparc, projet urbain Marne et Soleil, PAE La Glacière, etc.).
- Identifier les fonciers publics (ex : îlot A9) et privés (ex : Marché de l'avenir) mutables susceptibles de permettre le développement d'activités économiques.
- Appuyer des opérations relevant de l'urbanisme transitoire (occupations temporaires ou transitoires).
- Etablir des partenariats avec les propriétaires fonciers pour coconstruire des programmations économiques adaptées aux enjeux et besoins du territoire (ex : îlot « La Poste »).
- Mobiliser l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ou la « foncière solidaire » de Bordeaux Métropole sur les fonciers stratégiques.
- Démarrer un processus de veille et d'analyse stratégique des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

Moyens et ressources :

- Veille « terrain » sur la question des mutations foncières.
- Base de données d'informations foncières.
- Base de données de prospects fonciers.

Indicateurs de succès :

- Nombre de contributions prises en compte dans le cadre de la définition des objectifs stratégiques des opérations d'aménagement et proportion de prise en considération.
- Nombre de fonciers mutables identifiés et nombre de projets accompagnés sur ces fonciers.
- Nombre de partenariats développés avec des propriétaires fonciers.
- Nombre de sollicitations de l'EPF NA et de la foncière solidaire et proportion de prise en considération.
- Nombre d'occupations temporaires ou transitoires créées.

Descriptif de l'action :

- Assurer l'interface de proximité entre les équipes des opérations d'aménagement et les acteurs économiques du territoire (ex : rencontre conjointe, accompagnement partagé des projets).
- Mettre en œuvre le volet économique des opérations :
 - Accompagner les prospects, assurer les relations avec les commercialisateurs et promoteurs, mettre en œuvre les plans guides et autres documents d'orientations stratégiques (schéma de développement commercial).
 - Assurer la promotion, la valorisation et la vulgarisation des opérations d'aménagement auprès des différents publics concernés (investisseurs, commercialisateurs, porteurs de projet).
 - Initier ou accompagner des actions régulières de concertation et de sensibilisation autour de ces opérations d'aménagement auprès des acteurs économiques.
 - Contribuer activement à la mise en œuvre opérationnelle des grandes opérations d'aménagement (participation aux ateliers).

Moyens et ressources :

- Plan guide des « rez-de-chaussée actifs » et « fiches de protocole ».
- Cahier des charges de recherche immobilière ou foncière.
- Tableau de suivi des prospects pour Marne et Soleil.
- Outils de présentation des opérations d'aménagement sous un angle « économique et commercial ».
- « SharePoint » de recherche foncière et immobilière de l'OIM.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'événements de médiation organisés.
- Cohérence des projets d'aménagement avec le projet économique du territoire.
- Nombre de prospects identifiés, accompagnés dans le cadre de ces opérations et proportion d'implantation.

Réf.1.1.4.

Orientation n°1

Objectif n°1

Action 4

S'appuyer sur les nouveaux programmes immobiliers pour favoriser le développement de l'ESS et de l'économie résidentielle

Descriptif de l'action :

- Identifier les opérations immobilières susceptibles de faire l'objet d'une programmation économique ou commerciale via une veille ciblée.
- Identifier les besoins économiques prioritaires à couvrir en matière de services à la population à l'échelle des quartiers concernés par des projets.
- Définir, pour chaque projet ou quartier, la programmation économique la plus pertinente en lien avec les différentes directions de la ville et les partenaires externes.
- Orienter et/ou coconstruire la programmation économique des projets en lien avec les promoteurs immobiliers.
- Établir une base de données de prospects et faciliter la mise en relation entre les porteurs de projet immobilier et les acteurs économiques susceptibles de s'implanter sur ces programmes.

Moyens et ressources :

- Veille foncière par le suivi des autorisations d'urbanisme.
- Base de données sur la programmation immobilière (commerces, activités, bureaux) à court, moyen et long terme.
- Base de prospects qualifiée (ESS, commerce de proximité, artisanat).
- Concertation sur la programmation commerciale souhaitable (auprès des commerçants, habitants, usagers, etc.).

Indicateurs de succès :

- Nombre de concertations lancées et nombre de participants.
- Nombre de programmations commerciales orientées ou coconstruites avec les promoteurs immobiliers.
- Nombre de projet relevant de l'ESS ou de l'économie résidentielle accompagnées et proportion de projet implantés.

Réf.1.2.1.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Développer et mettre en œuvre une offre de services de proximité aux acteurs économiques

Contexte et objectifs :

Compte tenu du poids du tissu économique sur le territoire de Mérignac, la Ville souhaite se saisir de façon volontariste de la thématique du développement économique. Son action s'appuie sur plusieurs principes dont celui de la subsidiarité et de la proximité.

C'est dans cette logique que la Ville développe une véritable offre de services aux acteurs économiques de son territoire. Celle-ci doit permettre de répondre directement ou indirectement à la majorité des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs économiques mérignacais ainsi qu'aux problématiques exprimées par ces derniers (indistinctement de leur taille, de leurs moyens ou de leur secteur d'activité).

Plusieurs thématiques sont particulièrement identifiées :

1. Les enjeux de développement : ces derniers concernent une dimension stratégique pour l'entreprise (recherche foncière et immobilière, stratégie de développement local, recherche de financements publics et privés, enjeux stratégiques et réglementaires).
2. Les enjeux de proximité et du quotidien : ces derniers concernent des problématiques plus quotidiennes, très concrets et dont les conséquences sur l'activité peuvent être significatives (mobilité, logement, démarches administratives, chantiers, espaces publics, sûreté et tranquillité, gestion et valorisation des déchets).

Cette offre de services s'appuiera sur une « boîte à outils » et des partenariats forts avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Réf.1.2.1.1.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous-action 1

Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de recherche foncière et immobilière**Contexte et objectifs :**

Le marché d'immobilier d'entreprise méridional compte parmi les plus dynamiques de la métropole. Pour exemple, le secteur de l'aéroport concentrait près d'un quart des transactions métropolitaines de bureaux pour l'année 2020. Sur ce marché des bureaux, le ratio offre/demande est plutôt équilibré. Toutefois le niveau de prix du marché constitue un frein à l'implantation et au développement des plus petites entreprises.

Sur le marché des locaux d'activités et des entrepôts, l'ouest de l'agglomération (dont Mérignac) est un terrain d'implantation majeur pour les activités productives. Compte tenu de l'attractivité sur ce type de produits et de leur rareté, les valeurs locatives progressent. A Mérignac, la situation est particulièrement tendue sur le marché des locaux d'activités de petites (- de 500m²) et moyennes surfaces (- de 2.000m²) dont le taux de vacance est inférieur à 1%. Dès lors l'accès à ce type de locaux est particulièrement difficile pour les plus petites entreprises, les entreprises en création, et les entreprises dont le modèle économique est plus « fragile » (ESS).

Plus généralement, les acteurs économiques ne maîtrisent pas nécessairement les différents enjeux et projets du territoire qui peuvent avoir une influence importante sur le développement de leurs activités et donc sur leurs critères d'implantation. La ville doit donc être en mesure d'accompagner les acteurs économiques qui le souhaitent dans leur recherche immobilière et/ou foncière.

Descriptif de l'action :

- Proposer un rendez-vous de présentation du territoire et d'échanges autour des besoins immobiliers/fonciers et de la stratégie d'implantation en fonction du projet économique à tout porteur de projet souhaitant s'installer (ou se développer) à Mérignac.
- Proposer aux acteurs économiques à la recherche d'un foncier et/ou d'un bien immobilier de renseigner un cahier des charges destiné à structurer leur recherche puis à solliciter les commercialisateurs (par l'intermédiaire de la Ville ou non).
- Positionner directement certains prospects sur de futures opportunités immobilières (en phase de construction et de commercialisation) lorsque la temporalité des projets est compatible.
- Appuyer les acteurs économiques dans l'analyse des opportunités immobilières et foncières.
- Apporter un soutien politique aux projets à fort potentiel (courrier du Maire à verser aux dossiers immobiliers).
- Assurer un suivi individuel et une analyse globale de ces recherches afin de nourrir notamment le 1^{er} objectif stratégique (agir sur les enjeux fonciers et immobiliers).

Moyens et ressources :

- Cahier des charges de recherches foncières et immobilières.
- Cartographies de la ville (carte « Ville en projet », programmation OIM, Marne et Soleil, etc.).
- Analyse du marché (offre, demande, tendances, etc.).
- Tableau de veille immobilière et foncière.
- Tableau de suivi des recherches immobilières et foncières.
- Partenariats formels ou informels avec les commercialisateurs et promoteurs immobiliers (« fiche protocole Marne/Soleil »).

Indicateurs de succès :

- Nombre de rendez-vous de recherche immobilière et foncière réalisés.
- Nombre de cahiers des charges diffusés.
- Nombre de porteurs de projets installés sur le territoire.
- Nombre d'analyse globale des sollicitations foncières et immobilières produites.

Réf.1.2.1.2.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous action 2

Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de développement local**Contexte et objectifs :**

La diversité du tissu économique est une importante source d'attractivité pour les porteurs de projets ou les structures qui cherchent à se développer à Mérignac. En effet, pour un acteur économique, il est souvent possible d'identifier à Mérignac des clients, des fournisseurs et des partenaires. La diversité fonctionnelle des quartiers (à dominante tertiaire, artisanale, résidentielle, commerciale industrielle...) doit également être bien intégrée aux stratégies de développement des acteurs économiques.

L'intensité des échanges économiques à l'échelle communale est à la fois un enjeu de développement endogène mais également de développement durable (circuits courts). La pertinence dans les choix d'implantation des acteurs économiques est à la fois un enjeu de pérennité des activités économiques mais également de services aux salariés et aux habitants et donc d'attractivité du territoire.

C'est pourquoi la Ville doit jouer un rôle en matière d'accompagnement des acteurs économiques dans leurs démarches de développement local. La Ville sera toutefois très attentive à ne pas favoriser certains acteurs économiques.

Descriptif de l'action :

- Présenter le tissu économique mérignacais aux nouveaux acteurs (histoire, filières, quartiers et zones, projets structurants, etc.).
- Faciliter la mise en relation des porteurs de projets avec leurs partenaires naturels (clients, fournisseurs, structures d'accompagnement au développement économique ou à l'emploi, etc.).
- Promouvoir le rôle d'animation économique joué par le Club des Entreprises de Mérignac.
- Sensibiliser aux enjeux du territoire (emploi, formation, mobilité, etc.).
- Organiser ou soutenir des événements thématiques ou sectoriels destinés à favoriser le commerce inter-entreprises à l'échelle de la commune ou des quartiers.

Moyens et ressources :

- Livret d'accueil des acteurs économiques.
- Présentation du territoire sur merignac.com.
- Cartographies du territoire.
- Annuaire en ligne des entreprises.
- Evènements.
- Communication économique.

Indicateurs de succès :

- Nombre de nouveaux acteurs accompagnés.
- Nombre de synergies créées à la suite des mises en relation.
- Nombre d'évènements interentreprises soutenus ou organisés.

Réf.1.2.1.3.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous action 3

Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de recherche de financements publics et privés**Contexte et objectifs :**

L'Europe, l'État et ses différentes agences, la région Nouvelle-Aquitaine, la Métropole (et dans certains cas associations, ESS), le Département ou la Ville et de nombreux acteurs publics et parapublics proposent différents dispositifs de soutien et d'accompagnement que ce soit sous la forme de subventions, d'appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêts etc. L'obtention de ces aides peut s'avérer déterminante pour la faisabilité d'un projet économique. Elle peut également avoir un « effet levier » sur l'obtention de fonds privés. Pourtant, l'identification des aides les plus pertinentes et la conduite des démarches administratives qui y sont liées est souvent délicate, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, différents financements privés existent par l'intermédiaire de partenaires bancaires, des business-angels, de fondations et d'investisseurs divers.

C'est pourquoi la Ville accompagnera les acteurs économiques dans l'identification et l'obtention des financements publics les plus pertinents au regard de leurs projets économiques. En matière de fonds privés, la Ville s'appuiera principalement sur Bordeaux Technowest et mobilisera des fonds issus des conventions de revitalisation.

Descriptif de l'action :

- Mettre en place d'une veille sur les financements publics et privés.
- Organiser régulièrement des réunions d'informations.
- Mettre en place une communication dédiée.
- Identifier et développer des partenariats formels et informels avec les acteurs incontournables de cet écosystème (Région, ADEME, BPI France, Bordeaux Technowest...).
- Accompagner individuellement les acteurs économiques dans leurs recherches de financements publics et privés en lien avec cet écosystème.

Moyens et ressources :

- Plan de veille.
- Outils de communication « économique » de la Ville.
- Recensement des principaux partenaires et contacts pertinents.
- Recensement des principales plateformes (ex : Guide des aides Nouvelle-Aquitaine, « agir pour la transition » de l'ADEME).

Indicateurs de succès :

- Nombre de communication réalisées.
- Nombre de réunions organisées, nombre de participants.
- Nombre d'acteurs économiques accompagnées.
- Montant des aides perçues par des acteurs économiques méridionaux soutenus par la Ville dans leurs démarches.

Réf.1.2.1.4.
Orientation n°1
Objectif n°2
Action 1
Sous action 4

Accompagner les acteurs économiques face aux enjeux stratégiques et réglementaires

Contexte et objectifs :

Le développement du tissu économique local est, pour partie, lié aux évolutions réglementaires ou normatives prises à différents échelons (local et régional, national, européen, international). Si la capacité de la Ville à agir sur ces différents enjeux reste limitée, les élus locaux peuvent influencer certaines décisions (et/ou faire remonter certains enjeux depuis le territoire) que ce soit à travers des démarches formelles (ex : courrier au Gouvernement) ou informelles (relations directes des élus avec les décideurs publics). Aussi, la Ville souhaite se positionner comme un relais du tissu économique local.

Descriptif de l'action :

- Mettre en place une veille dédiée autour des évolutions réglementaires susceptibles d'impacter les filières stratégiques du territoire et/ou certains acteurs économiques stratégiques.
- Assurer un reporting régulier de ces enjeux aux élus.
- Appuyer les élus dans leurs démarches d'influence (rédaction de courriers, d'argumentaires etc.).

Moyens et ressources :

- Veille dédiée.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'intervention des élus méridionnais.

Réf.1.2.1.5.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous action 5

Accompagner les acteurs économiques en matière de mobilité**Contexte et objectifs :**

Les questions de mobilité forment un enjeu majeur de développement économique. La mobilité est par exemple un enjeu déterminant en matière d'attractivité du territoire, d'attractivité RH des entreprises implantées, de fluidité de l'activité économique quotidienne des entreprises (aspects logistiques notamment).

Ces questions relèvent directement des compétences de Bordeaux Métropole (pour les déplacements urbains) et de la Région (pour l'organisation des transports ferroviaires régionaux, des transports routiers non urbains de personnes et du transport scolaire notamment).

Ainsi, le centre Marketing de la DG mobilité de Bordeaux Métropole accompagne les entreprises dans la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable à travers un appui à la mise en œuvre de Plan de Mobilité (PDM) individuel ou interentreprises et les conseille dans la mise en œuvre de stratégies de communication interne destinées à faire évoluer les comportements des salariés et la tenue de stands de sensibilisation. Au regard des difficultés de mobilité qui se concentrent à Mérignac, la Ville souhaite se positionner comme un relai de cet accompagnement.

Descriptif de l'action :

- Faciliter les démarches des entreprises en lien avec les collectivités compétentes et plus particulièrement, Bordeaux Métropole, notamment le déclenchement systématique d'un accompagnement à la mise en œuvre d'un PDM pour tous les acteurs économiques dont le site accueille plus de 50 « travailleurs » qui s'implantent sur le territoire.
- Intégrer les enjeux de mobilité aux « rendez-vous entreprises » de la Ville, mobiliser les services de Bordeaux Métropole dès que nécessaire, valoriser l'offre de services portée par Bordeaux Métropole en matière de mobilité et assurer une mise en relation ciblée avec le meilleur interlocuteur lorsque cela est nécessaire.
- Coorganiser avec Bordeaux Métropole et les acteurs de la mobilité du territoire un événement annuel destiné aux acteurs économiques autour de la question des mobilités (évolutions de l'offre de mobilité, projets d'infrastructures et de services, partage de bonnes pratiques, innovations en matière de mobilité, concertation...).
- Inciter les acteurs économiques du territoire à participer au « Challenge de la mobilité » et valoriser les participants.
- Accompagner collectivement les entreprises qui s'implantent dans de nouveaux programmes immobiliers pour traiter le plus en amont possible les questions de mobilité.

Moyens et ressources :

- Réunions d'informations.
- Outils de communication « économique » de la Ville.
- Outils marketing/mobilité de Bordeaux Métropole.
- Veille immobilière.

Indicateurs de succès :

- Nombre de « plan de mobilité » (PDM) initiés par les acteurs économiques en lien avec BM.
- Nombre de réunions d'informations et nombre de participants.
- Nombre d'accompagnements collectifs réalisés sur de nouveaux programmes immobiliers.
- Suivi des résultats obtenus.

Réf.1.2.1.6.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous action 6

Accompagner les acteurs économiques en matière de logement**Contexte et objectifs :**

Bordeaux Métropole compte parmi les territoires les plus attractifs de France et attire de nombreux ménages chaque année. La demande de logement excède toutefois l'offre notamment en matière de logement social et l'offre privée est de plus en plus coûteuse.

C'est pourquoi la Ville et la Métropole s'engagent à créer des logements de qualité, confortables et durables, à prix maîtrisé, anticipant les exigences des futures normes environnementales et de construction. À Mérignac, les opérations de logements collectifs se concentreront à proximité des transports en commun et des services comme sur le secteur Marne/Soleil par exemple. Dans ce nouveau quartier, les logements seront conçus pour être plus grands que la moyenne, agréables, ouverts sur l'extérieur, avec un objectif fort de mixité sociale et d'accessibilité au plus grand nombre, avec une répartition par tiers de locatif social, d'accession sociale et abordable et d'accession libre.

L'accès des actifs mérignacais à des logements abordables, situés à proximité de leur lieu de travail, est un enjeu majeur pour les employeurs notamment en matière de fidélisation, de qualité de vie au travail, d'organisation. C'est également un enjeu pour les salariés (qualité de vie, équilibre entre vie personnelle et professionnelle). Enfin, c'est un enjeu majeur pour les collectivités et les pouvoirs publics en matière de qualité de l'air et santé environnementale, de saturation des infrastructures de transports, de mobilité, etc.

Descriptif de l'action :

- Recenser les principales opérations de logements collectifs.
- Organiser chaque année des rencontres dédiées à la question du logement afin de présenter l'ambition de la Ville en matière de logement, la procédure d'accès à un logement social, les principaux programmes (sociaux et libres) qui seront commercialisés dans l'année.
- Faciliter la mise en relation entre les acteurs économiques et les commercialisateurs des nouveaux programmes immobiliers à travers la diffusion régulière d'une newsletter dédiée au logement et à destination de acteurs économiques.
- Communiquer régulièrement, à travers des outils dédiés, sur les principales actualités du logement (évolutions réglementaires, nouveaux dispositifs...) auprès d'un réseau local d'acteurs économiques intéressés par cette question (DRH, assistantes sociales du travail, chef d'entreprises dans les TPE/PME) et préalablement identifiés.
- Participer à l'adaptation de la politique du logement aux enjeux de développement économique (logements saisonniers, logements étudiants, etc.).

Moyens et ressources :

- Fichier de recensement des opérations de logements collectifs.
- Réunion d'informations.
- Médias économiques de la Ville.
- Site internet : merignac.com.

Indicateurs de succès :

- Nombre de participants (et évolution de ce nombre) aux réunions annuelles dédiées à la question du logement.
- Satisfaction des acteurs économiques (enquête) autour de cette démarche.

Réf.1.2.1.7.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous action 7

Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches administratives en relation avec les compétences de la commune**Contexte et objectifs :**

La Ville délivre de nombreuses autorisations administratives aux acteurs économiques que ce soit en matière d'urbanisme, de sécurité (ERP, commission de sécurité), d'organisation d'événements sur l'espace public, d'occupation de l'espace public, de règlement local de publicité, d'obtention d'une licence IV, de vente en liquidation, etc... Malgré la qualité du service rendu par les agents du Guichet Unique de la Ville et de la Mission Commerces, plusieurs actions pourraient être développées afin de faciliter les démarches administratives en relation avec les compétences de la commune.

Par ailleurs, les acteurs économiques sollicitent régulièrement la Ville pour se renseigner sur des démarches administratives qui ne sont pas nécessairement pilotées par la Ville. Sur cet aspect, la Ville doit être en mesure d'orienter efficacement les acteurs économiques.

Descriptif de l'action :

- Recenser l'ensemble des démarches administratives portées par la Ville et susceptibles d'impacter les acteurs économiques.
- Identifier les demandes d'informations récurrentes des acteurs économiques sur des démarches administratives ne concernant pas les services municipaux.
- Créer et diffuser un guide (numérique et/ou papier) afin de permettre aux acteurs économiques d'identifier facilement les interlocuteurs (internes et externes) pertinents en fonction des démarches qu'ils doivent effectuer.
- Accompagner individuellement, si besoin, les acteurs économiques dans leur compréhension de ce guide.
- Faire évoluer ce guide en fonction des évolutions réglementaires ou de l'identification de nouvelles difficultés rencontrées par les acteurs économiques.

Moyens et ressources :

- Guide des démarches administratives.
- Veille réglementaire.

Indicateurs de succès :

- Nombre de guides distribués/téléchargés.
- Fréquentation de la page dédiée sur le site internet.
- Evaluation de type « Ces informations vous ont-elles été utiles ? ».
- Nombre de sollicitations reçues par le Guichet Unique, et évolution de ce nombre.

Réf.1.2.1.8.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous action 8

Accompagner les acteurs économiques face aux nuisances générées par certaines chantiers et travaux**Contexte et objectifs :**

Chaque jour, de nombreux chantiers et interventions diverses se déroulent sur l'espace public à Mérignac. Ces derniers peuvent générer des difficultés de circulation, des coupures d'eau, d'électricité, de services de communication, etc. Pour les acteurs économiques, ces événements peuvent générer d'importantes difficultés. La Ville, par l'intermédiaire de la Métropole, est le plus souvent informée des travaux et interventions. Dès lors et lorsque cela paraît pertinent, elle peut relayer ces informations aux acteurs économiques.

Descriptif de l'action :

- Renforcer la collaboration et le partage d'information entre la Mission Espace Public et la Mission économique de la Ville sur ces aspects.
- Relayer certaines informations sur les médias économiques de la Ville ou, de façon plus ciblée, via la base de données AGDE des entreprises de la commune.
- Participer à des réunions de médiation/présentation de certains travaux dès lors que ces derniers concernent des zones à forte intensité économique.
- Jouer un rôle d'interface voire de médiation avec les entités (entreprises, pouvoirs publics) en charge des travaux et interventions et les acteurs économiques impactés par ces dernières.

Moyens et ressources :

- Médias économiques.
- Base de données AGDE.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'informations diffusées.
- Nombre d'interventions auprès de maître d'œuvre à la demande des acteurs économiques du territoire.

Réf.1.2.1.9.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 1

Sous action 9

Accompagner les acteurs économiques face à certaines nuisances (sûreté, propriété et hygiène, environnement de travail)**Contexte et objectifs :**

Différentes nuisances peuvent toucher les entreprises : cambriolages, dégradations, sécurité des salariés aux abords du lieu de travail ou sur le trajet domicile/travail, cyber sécurité, occupations illégales, dépôts sauvages, hygiène, etc. Sur certains de ces aspects, la Ville peut assurer un rôle de prévention/dissuasion à travers le déploiement de sa police municipale, de caméras de surveillance, d'action conjointe avec les services de l'État (police, sécurité intérieure, préfecture), de signalement (aux services de police, à la Préfecture, au Procureur de la République). Sur d'autres aspects, la Ville peut intervenir directement (mise en demeure, enlèvement de gravats, verbalisation, réunion d'information...).

La Direction du Développement, interlocuteur principal des acteurs économiques pour la Ville, doit être en mesure de recueillir d'éventuelles demandes sur ces aspects puis de faire le lien avec les services compétents en interne et les autorités concernées.

Descriptif de l'action :

- Conseiller les acteurs économiques sur les réflexes à adopter, les procédures à mettre en place, les autorités à solliciter.
- Élaborer des « fiches réflexes et procédures » pour capitaliser sur les expériences et gagner progressivement en efficacité.
- Jouer, si nécessaire, un rôle d'interface avec les différents services de la Ville et/ou de facilitateur auprès d'autorités compétentes.
- Organiser des réunions d'informations, de partage de bonnes pratiques sur certains enjeux (ex : cybersécurité).

Moyens et ressources :

- Médias économiques de la Ville.
- Fiches « réflexes et procédures ».
- Réunions thématiques.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'acteurs économiques accompagnés et proportion de problématiques solutionnées.
- Nombre de réunions organisées et de thématiques abordées.

Réf.1.2.2.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 2

Accompagner le développement des filières stratégiques

Contexte et objectifs :

Plusieurs filières stratégiques sont identifiées à Mérignac : l'Aéronautique Spatial Défense, le tourisme d'affaires, le BTP, le secteur Banque/Finance/Assurance, la grande distribution et le numérique. Ces filières sont stratégiques car elles concentrent un grand nombre d'emplois autour de grandes entreprises (dont de nombreux centres de décisions), participent à l'identité économique du territoire à son potentiel d'innovation et au développement direct et indirect de nombreux emplois. C'est pourquoi ces filières et les principales entreprises qui les composent doivent faire l'objet d'une attention particulière de la Ville et d'un soutien spécifique.

Descriptif de l'action :

- Réaliser chaque année un état des lieux macro et micro économique à travers une veille dédiée et des contacts récurrents avec les entreprises concernées.
- Synthétiser, chaque année, l'évolution du tissu économique mérignacais au sens large et les principales évolutions relatives aux filières stratégiques sur la période.
- Adapter la feuille de route économique en fonction des principales évolutions de ces filières.
- Favoriser la pérennisation et le développement de ces filières à travers :
 - L'identification et la mobilisation des écosystèmes stratégiques (acteurs économiques, tête de réseaux, groupes d'influences, collectivités locales, acteurs parapublics) lorsque cela est nécessaire.
 - La priorisation des divers moyens d'actions de la Ville sur ces filières (urbanisme, offre de services en matière d'emploi et de formation notamment).
 - L'action en faveur des synergies entre acteurs économiques (événements divers, rencontres thématiques...).
- Mobiliser les leviers de développement portés par les acteurs publics (ex : financements et accompagnement).

Moyens et ressources :

- Veille stratégique orientée « filière ».
- Synthèse « économique annuelle ».

Indicateurs de succès :

- Évolution du nombre d'emplois par filière.
- Nombre de nouvelles entreprises sur le territoire pour chaque filière.

Réf.1.2.3.

Orientation n°1

Objectif n°2

Action 3

Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'activité**Contexte et objectifs :**

Plus de 1.000 entreprises sont créées chaque année à Mérignac depuis 10 ans. L'entrepreneuriat, par le renouvellement et les innovations qu'il porte, doit faire l'objet d'une attention particulière. Les projets à fort potentiel doivent être identifiés et accompagnés, afin d'en optimiser le développement et l'impact sur l'emploi local.

Les entrepreneurs les plus « fragiles » doivent également faire l'objet d'une attention particulière afin de favoriser la pérennisation de leur activité, de limiter leur exposition au risque ou encore de sécuriser leur parcours professionnel (reprise de formation, retour à un emploi salarié).

Sur cette thématique, la Ville peut notamment agir en soutenant les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat du territoire ainsi qu'à travers diverses initiatives.

Descriptif de l'action :

- Réaliser une cartographie des acteurs métropolitains de la création d'activités et identifier les spécificités de chacun pour créer un partenariat avec ces principaux acteurs.
- Orienter toutes les demandes relatives à l'entrepreneuriat vers « La Fabrique à initiatives » dans une logique de Guichet Unique. En dehors des projets susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement par un acteur en particulier tels que l'ASD pour Bordeaux Technowest ou l'ESS pour ATIS.
- Valoriser l'offre mérignacaise à l'offre métropolitaine d'accompagnement à l'entrepreneuriat.
- Renforcer l'accompagnement des jeunes entreprises à fort potentiel à travers la création d'une instance partenariale (Bordeaux Technowest, Fabrique à Projets, ATIS, Club des Entreprises) dédiée qui se réunira plusieurs fois par an, selon les besoins.
- Renforcer la visibilité de la Ville et de ses acteurs sur cette thématique à travers la création d'un prix dédié.
- Valoriser les jeunes entreprises mérignacaises à fort potentiel, notamment celles qui ont été accompagnées par nos partenaires.
- Renforcer l'offre de services aux créateurs d'activités à travers la diffusion d'informations ciblées ou l'organisation de réunions d'informations dédiées (en lien avec le Club des Entreprises par exemple).
- Créer une page dédiée à la création d'activités sur merignac.com.

Moyens et ressources :

- Conventions de partenariats et subventions de fonctionnement.
- Médias économiques de la Ville.

Indicateurs de succès :

- Nombre de réunions d'informations organisées et de participants.
- Nombre de projets accompagnés par les partenaires (ATIS, BTW, Fabrique à projet), taux de survie à 3 ans et nombre d'emplois créés.

Objectif n°3 : Développer les impacts positifs du développement économique**Réf.1.3.1.**

Orientation n°1

Objectif n°3

Action 1

Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de transition écologique**Contexte et objectifs :**

Dans son rapport du 9 août 2021, le GIEC conclut que le changement climatique est en train de s'accélérer et de s'aggraver partout dans le monde. Ce rapport démontre notamment que l'origine anthropique (l'influence humaine) sur le climat est un fait établi et indiscutable (100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines). Le dérèglement climatique engendrera des impacts socio-économiques majeurs (accroissement des inégalités et des précarités, migrations climatiques, perte de productivité, etc.).

Le tissu économique mérignacais doit également s'adapter à ce changement de paradigme afin de limiter au maximum sa contribution au phénomène de réchauffement climatique, de limiter son exposition à ses conséquences et d'anticiper sur les évolutions réglementaires nécessaires à la préservation de l'environnement. Cette transformation doit également permettre, au contraire, aux acteurs économiques de s'appuyer sur les enjeux de développement durable pour développer de nouvelles opportunités économiques et de s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le tissu économique mérignacais est particulièrement concerné par ces enjeux puisque, par exemple, l'aérien, le BTP et le numérique sont des filières fortement contributrice en matière de consommation de matières premières, d'énergies, d'émissions de CO² et de production de déchets.

Pour rappel, la transition écologique est le 1^{er} engagement du Maire pour le mandat en cours. Pour faire face à ces enjeux, la Ville doit pouvoir jouer un rôle de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques (et plus particulièrement des TPE et PME) vers la mobilisation de solutions innovantes et économiquement viables.

Cette action d'accompagnement des acteurs économiques dans leurs démarches de transition écologique ciblera plus particulièrement 3 sous-actions :

- La gestion, la valorisation des déchets et l'écologie industrielle.
- La transition énergétique.
- La transformation industrielle et l'éco conception.

Réf.1.3.1.1.

Orientation n°1

Objectif n°3

Action 1

Sous action 1

Accompagner les acteurs économiques dans la gestion, la valorisation des déchets et l'écologie industrielle**Contexte et objectifs :**

En France, les déchets sont encore majoritairement incinérés ou mis en décharge même lorsqu'ils sont triés. Dès lors, les déchets doivent être, autant que possible, évités. Ceux qui n'auront pu l'être doivent faire l'objet d'une recherche de valorisation et de réemploi ou, à minima, d'une collecte aussi adaptée que possible pour un traitement le plus éco-responsable possible.

Descriptif de l'action :

- Mettre en place une veille destinée à identifier l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien aux acteurs économiques en matière de gestion, de valorisation des déchets et d'écologie industrielle.
- Favoriser la connaissance et faciliter la mobilisation de ces dispositifs par les acteurs économiques mérignacais.
- Soutenir le développement de la démarche d'écologie industrielle ZIRI portée par Bordeaux Technowest.
- Faciliter le déploiement d'actions inter-entreprises destinées à mieux gérer les déchets à l'échelle d'une polarité économique (ex : installation d'éco-points en lien avec Bordeaux Métropole).
- Mettre en place une veille destinée à identifier les meilleures pratiques et solutions en matière de gestion, de valorisation des déchets et d'écologie industrielle.
- Favoriser la connaissance et la mobilisation de ces dispositifs par les acteurs économiques mérignacais.
- Organiser un évènement dédié à la transition écologique des acteurs économiques présentant un temps dédié aux questions de gestion, de valorisation des déchets et d'écologie industrielle.
- Répertoire, accompagner et valoriser les acteurs économiques engagés sur ces aspects.

Moyens et ressources :

- Convention avec Bordeaux Technowest et subvention de fonctionnement dédié à la démarche ZIRI.
- Veille.
- Médias économiques de la Ville.
- Evènement annuel.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'acteurs engagés sur ces aspects et évolution.
- Nombre d'adhérents mérignacais à la démarche ZIRI.
- Nombre d'actions interentreprises initiées et soutenues. Résultats chiffrés de ces démarches.
- Nombre d'évènements organisés et de participants.

Réf. 1.3.1.2.

Orientation n°1

Objectif n°3

Action 1

Sous action 2

Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de transition énergétique**Contexte et objectifs :**

La transition énergétique consiste à abandonner les combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, bois-énergie...) par la transformation durable de tous les secteurs de l'énergie, de la production à la consommation finale afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre le réchauffement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et la précarité énergétique.

La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, votée en 2015, fixe différents objectifs :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030.
- Réduire de 30 % le taux de consommation d'énergies fossiles en 2030.
- Faire émerger les énergies renouvelables et les porter à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030.
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050.
- Diversifier la production d'électricité et réduire la part du nucléaire à 50 % d'ici 2025.

Pour parvenir à ces objectifs cette loi fixe notamment par décret différentes obligations dont le décret dit « tertiaire », entré en vigueur en octobre 2019, qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire.

Descriptif de l'action :

- Lancer, par l'intermédiaire de ZIRI, un groupement d'achat d'énergie verte à destination des TPE et PME du territoire.
- Soutenir l'implantation de solutions alternatives à l'utilisation des énergies fossiles (GNV et Bio GNV, bornes électriques, etc.).
- Soutenir voire initier les projets de réseaux de chaleurs interentreprises biomasse.
- Soutenir voire initier les démarches d'autoconsommation d'électricité verte.
- Mettre en place une veille destinée à identifier l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien aux acteurs économiques en matière de transition énergétique.
- Favoriser la connaissance et faciliter la mobilisation de ces dispositifs par les acteurs économiques mérignacais.
- Mettre en place une veille destinée à identifier les meilleures pratiques et solutions en matière de transition énergétique.
- Favoriser la connaissance et faciliter la mobilisation de ces dispositifs par les acteurs économiques mérignacais.
- Organiser un événement dédié à la transition écologique des acteurs économiques présentant un temps dédié aux questions de transition énergétique.
- Répertoire, suivre et valoriser les acteurs économiques engagés sur ces aspects.

Moyens et ressources :

- Convention avec Bordeaux Technowest et subvention de fonctionnement dédié à la démarche ZIRI.
- Veille.
- Médias économiques de la Ville.
- Evènements.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'acteurs engagés sur ces aspects et évolution.
- Nombre d'adhérent mérignacais à la démarche ZIRI.
- Nombre d'actions interentreprises initiées et soutenues. Résultats chiffrés de ces démarches.
- Nombre d'évènements organisés et de participants.

Réf. 1.3.1.3.

Orientation n°1

Objectif n°3

Action 1

Sous action 3

Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de transformation industrielle vers l'éco conception**Contexte et objectifs :**

L'éco conception est une approche méthodique qui prend en considération les aspects environnementaux du processus de conception et développement dans le but de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie d'un produit. Ce type de démarche demande un engagement très important de la part des entreprises à travers différentes phases : structuration de la démarche, état des lieux, réduction progressive des consommations (efficacité énergétique, consommation matière), consommation d'énergies décarbonées, valorisation des potentiels (revente d'énergie renouvelable) et coopération (écologie industrielle territoriale – EIT), etc.

Différents programmes existent pour aider les acteurs économiques à intégrer ces démarches et notamment « l'usine du futur » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine (18 acteurs économiques mérignacais impliqués) ou encore différents financements portés par l'ADEME pour la mise en place d'une stratégie de décarbonation.

Descriptif de l'action :

- Mettre en place une veille destinée à identifier l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien aux acteurs économiques dans leurs démarches de transformation industrielle vers l'éco conception.
- Favoriser la connaissance et faciliter la mobilisation de ces dispositifs par les acteurs économiques mérignacais.
- Mettre en place une veille destinée à identifier les meilleures pratiques et solutions en matière de dans leurs démarches de transformation industrielle vers l'éco-conception.
- Favoriser la connaissance et faciliter la mobilisation de ces dispositifs par les acteurs économiques mérignacais.
- Organiser un évènement dédié à la transition écologique des acteurs économiques présentant un temps dédié aux démarches de transformation industrielle vers l'éco-conception.
- Répertoire, accompagner et valoriser les acteurs économiques engagés sur ces aspects.

Moyens et ressources :

- Relations directes avec les interlocuteurs en charge du déploiement du dispositif « Usine du futur » sur le territoire.
- Relations directes avec l'ADEME.
- Veille.
- Médias économiques de la Ville.
- Evènements.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'entreprises impliquées dans des démarches transformation industrielle vers l'éco-conception et évolution.
- Nombre d'évènements organisés et de participants.

Réf.1.3.2.

Orientation n°1

Objectif n°3

Action 2

Renforcer le rôle moteur du développement économique dans le développement local à travers le prisme de la RSE**Contexte et objectifs :**

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises est une démarche ou un processus d'amélioration continue qui est volontaire (au-delà des réglementations), inclusif (envers les parties prenantes internes et externes), équitable (vis-à-vis des collaborateurs), en faveur d'un développement durable.

C'est donc une dynamique vertueuse, levier de croissance des entreprises, de développement de la cohésion sociale des territoires ou encore de développement soutenable de l'économie. La RSE, autre fois apanage des seuls grands groupes, se développe également dans les ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaires), PME et TPE.

Parmi les 7 domaines d'application de la RSE, deux intéressent plus particulièrement la Ville :

- L'environnement (éco-conception, réduction des consommations énergétiques, diminution des nuisances et des pollutions, réduction et valorisation des déchets, circuits courts...). Cette notion est abordée ci-dessus, à travers les questions d'accompagnement des acteurs économiques dans leurs démarches de transition écologique.
- La participation et l'engagement dans la vie locale (développement socio-économique, achat et recrutement local, achats responsables, relations écoles, démarches d'intérêt général...). Ce domaine d'application croise différentes priorités de la Ville et notamment le développement de l'ESS ou celui du renforcement du caractère inclusif du marché de l'emploi.

C'est pourquoi la Ville doit accompagner le développement des démarches RSE portées par les acteurs économiques de son territoire.

Descriptif de l'action :

- Communiquer sur les enjeux relevant de la RSE.
- Répertorier, accompagner les acteurs économiques dans toutes les dimensions locales de leur politique RSE : mécénat de compétences ou financier, stage de 3^{ème}, recrutements inclusifs, transition écologique, soutien au tissu associatif, actions sociales, relations écoles entreprises.
- Mettre en place une veille destinée à identifier les meilleures pratiques et solutions en matière de RSE.
- Développer un réseau local des « entreprises engagées » pour le territoire.

Moyens et ressources :

- Veille.
- Médias économiques de la Ville.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'actions RSE accompagnées et mesure d'impact.
- Création du réseau local des entreprises engagées & nombre d'acteurs impliqués.
- Nombre d'acteurs économiques impliqués dans le réseau local des « entreprises engagées » pour le territoire.

Objectif n°4 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

La finalité des structures de l'ESS est d'apporter une plus-value sociale et/ou environnementale forte à l'échelle d'un territoire. Le développement de l'ESS à Mérignac répond donc à plusieurs enjeux forts de développement local : développement social, création d'emplois inclusifs et non délocalisables, contribution aux enjeux de développement durable et de transition écologique, etc.

C'est pourquoi la Ville cherchera à apporter un soutien particulier aux structures et porteurs de projets de l'ESS mais aussi à susciter l'émergence de projets et d'initiatives relevant de ce mode d'entreprendre. Pour y parvenir, différentes actions seront mises en œuvre.

Réf.1.4.1.

Orientation n°1

Objectif n°4

Action 1

Développer la politique d'achats socialement responsables de la Ville**Contexte et objectifs :**

Les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, jouent un rôle décisif dans le développement économique, environnemental et social des territoires à travers leurs activités.

La définition d'une politique d'achats publics durables et responsables constitue ainsi un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable. Le code des marchés publics permet d'ailleurs aux institutions publiques d'assumer « leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. »

La mise en œuvre d'une politique d'achats responsables implique une certaine complexité technique et juridique. Elle doit respecter certains préalables et faire l'objet d'une organisation dédiée afin d'éviter certains écueils (perte d'efficacité technique et économique, contre-emploi, etc.).

Les 5 facteurs clés de succès de la démarche sont :

- Une volonté politique forte et connue de tous.
- La définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs dits « SMART ».
- Une anticipation accrue de la programmation des besoins d'achats et des marchés publics.
- Une organisation dédiée.
- Des outils spécifiques.

La Ville de Mérignac développe depuis de nombreuses années une politique d'achats responsables portée par la Direction Générale des Services en lien direct avec différentes directions dont celle du Développement. Cette politique fait régulièrement l'objet de nouveaux développements.

Descriptif de l'action :

- Participer activement au développement de la politique d'achats responsables de la Ville.
- Accompagner les « acheteurs » dans leurs démarches de sourcing auprès d'acteurs ESS locaux en s'appuyant notamment sur les têtes de réseaux de l'ESS (CRESS, ATIS).
- Faciliter les mises en relation entre les services de la Ville et les acteurs de l'ESS susceptibles de devenir des partenaires économiques de la Ville dans le cadre de la politique d'achats responsables.

Moyens et ressources :

- Veille.
- Connaissance fine des activités économiques portées par les acteurs locaux de l'ESS.
- Réseaux ESS.

Indicateurs de succès :

- Nombre de mises en relation qualifiées effectuées.

Réf.1.4.3.

Orientation n°1

Objectif n°4

Action 3

Développer l'entrepreneuriat social**Contexte et objectifs :**

L'entrepreneuriat social consiste à créer une activité économique viable dont la finalité sera de répondre aux besoins sociaux et environnementaux non ou mal couverts à l'échelle d'un territoire donné. C'est notamment en favorisant la réussite des porteurs de projet d'entrepreneuriat social à Mérignac que l'ESS se développera sur le territoire. C'est pourquoi la Ville doit contribuer à créer les conditions du développement de ce type d'entrepreneuriat sur son territoire.

Descriptif de l'action :

- Développer les coopérations entre les têtes de réseaux de l'ESS (CRESS, ATIS, INAE, UNEA) et les principaux partenaires locaux de la création d'activités (Bordeaux Technowest, Fabrique à projets).
- Renforcer l'identification de la Ville en matière d'accompagnement des porteurs de projet d'entrepreneuriat social.
- Mettre en place une veille destinée à identifier l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien aux entrepreneurs sociaux.
- Favoriser la connaissance et faciliter la mobilisation de ces dispositifs par les porteurs de projet mérignacais.
- Accompagner individuellement les porteurs de projet mérignacais d'entrepreneuriat social en partenariat avec les principaux acteurs de cet écosystème (ATIS, CRESS, Bordeaux Technowest, France Active, etc.).
- Valoriser les entrepreneurs sociaux mérignacais et l'impact de leurs activités.
- Soutenir et accompagner la création d'une pépinière d'innovation sociale à Mérignac.
- Soutenir et accompagner la création d'un lieu dédié à des commerces de proximité (alimentaire notamment) relevant de l'insertion par l'activité économique.
- Mobiliser le dispositif « Fabrique à initiatives » d'ATIS pour favoriser le développement de nouvelles activités relevant de l'entrepreneuriat social à Mérignac.
- Participer à différents projets et temps forts organisés par les partenaires de l'ESS.
- Solliciter et impliquer les principales têtes de réseaux de l'ESS dans la définition des orientations et la conduite des grands projets de la Ville en matière d'ESS (ex : pépinière d'innovation sociale).

Moyens et ressources :

- Conventions de partenariats et subventions de fonctionnement.
- Médias économiques de la Ville.
- Veille.
- Études (opportunité, préfiguration...).

Indicateurs de succès :

- Nombre d'entrepreneurs sociaux à Mérignac, évolution et nombre d'emplois créés.

Réf.1.4.4.

Orientation n°1

Objectif n°4

Action 4

Développer la connaissance et la reconnaissance de l'ESS mérignacais**Contexte et objectifs :**

L'Economie Sociale et Solidaire est, encore aujourd'hui, trop souvent méconnue et ses impacts économiques et sociaux trop peu valorisés. Pourtant, l'ESS représente plus de 14% des emplois privés en France et 10% du PIB. Les activités développées dans le cadre de l'ESS touchent toutes les facettes de notre économie (service à la personne, développement durable, etc.).

Afin de mieux accompagner les acteurs de l'ESS, de favoriser leur reconnaissance en tant qu'acteurs du développement local et de développer celui-ci, la Ville doit à la fois mieux connaître et mieux valoriser leurs actions et leur utilité sociale, sociétale, économique et environnementale.

Descriptif de l'action :

- Quantifier les impacts des actions portées par les acteurs de l'ESS sur le territoire.
- Identifier les projets et initiatives portées par les acteurs de l'ESS sur le territoire.
- Renforcer les moyens de communication autour des projets et initiatives portés par des acteurs de l'ESS (page dédiée sur merignac.com, publications LinkedIn, etc.).

Moyens et ressources :

- Veille.
- Rencontres régulières.
- Médias économiques et génériques de la Ville.

Indicateurs de succès :

- Nombres de publications relatives à l'ESS.
- Fréquentation de la rubrique dédiée sur le site de la ville.

Orientation stratégique n°2 Renforcer le caractère inclusif du marché de l'emploi mérignacais

Avec 60.000 emplois salariés, la Ville de Mérignac est le second pôle d'emplois de Bordeaux Métropole et concentre 20% de l'emploi métropolitain. Ce chiffre a connu une croissance de 25% entre 2010 et 2020, soit la plus forte croissance de l'emploi salariés sur la période à l'échelle de la Métropole.

Toutefois, la situation de l'emploi est largement perfectible. Le nombre de demandeurs d'emplois à Mérignac est structurellement élevé depuis l'année 2015, notamment au regard du dynamisme économique de la commune. En 2021, 1 demandeur d'emploi sur 2 est au chômage depuis plus d'un an et 1 sur 4 depuis plus de 2 ans.

L'employabilité de nombreux Mérignacais est grevée par des freins à l'emploi :

- L'exclusion numérique est le 1^{er} d'entre eux et touche près de 2 demandeurs d'emploi sur 10.
- La question de la mobilité est également prégnante, 1 demandeur d'emploi sur 2 déclare ne pas pouvoir se déplacer dans un périmètre équivalent à 30 min de déplacement.
- Près de 6 demandeurs d'emplois sur 10 ne disposent que d'une formation inférieure ou égale au bac. 34% ont un niveau inférieur au bac.

La problématique des compétences est également particulièrement stratégique à **Mérignac**. Le tissu économique est tourné vers l'innovation, la digitalisation et l'internationalisation des échanges. Dans ce contexte, les demandeurs d'emploi peu ou pas formés forment la catégorie la plus touchée par l'augmentation du chômage depuis un an (+ 9%).

Certains métiers en tension souffrent d'une faible notoriété ou d'une image dégradée. Le plus souvent cette image est éloignée de la réalité des conditions de travail, des rémunérations ou des possibilités d'évolution de carrière. À Mérignac comme ailleurs, les actifs méconnaissent leur tissu économique, les opportunités locales d'emploi, les compétences attendues par les acteurs économiques.

Certaines populations (les jeunes de moins de 26 ans, les personnes de plus de 50 ans, les personnes en situation de handicap, les habitants des quartiers prioritaires) sont particulièrement touchées par le chômage et restent parfois éloignées des dispositifs d'accompagnement. Ce sont dans les quartiers prioritaires et de veille active (**Beaudésert, Yser Pont-de-Madame, Burck et Capeyron les Pins**) mais aussi du **Jard**, de **Pichey** ou de **Beutre** que se concentrent les publics les plus vulnérables.

Le niveau de chômage engendre d'importantes conséquences sociales puisque l'emploi est la principale source de revenus qui autorise la consommation et les loisirs, la principale voie d'insertion et de reconnaissance sociale. Il engendre également des difficultés économiques puisque de nombreuses entreprises et filières mérignacaises peinent à recruter les profils et les compétences nécessaires à la conduite et au développement de leurs activités avec un réel impact sur le développement du territoire.

Ce constat démontre que les actions en faveur du développement économique doivent être associées à des actions destinées à faciliter d'une part le recrutement des entreprises mais aussi l'accès aux emplois locaux par les actifs Mérignacais à travers, notamment la levée des freins à l'emploi.

À Mérignac, la question de l'emploi est donc particulièrement stratégique. D'une part, la capacité des entreprises à recruter est l'une condition de la pérennité du développement économique. D'autre part, la sécurisation des parcours professionnels des Mérignacais est un enjeu majeur de cohésion sociale.

Objectif n°1 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements**Réf. 2.1.1.**

Orientation n°2,

Objectif n°1

Action 1

**Accompagner individuellement et collectivement les acteurs économiques
autour des enjeux RH**

À Mérignac, près de 15.000 offres d'emplois sont publiées et plus de 50.000 recrutements (hors intérim) sont opérés en moyenne chaque année depuis plus de 5 ans. Pourtant, le marché local de l'emploi manque de fluidité et de nombreux métiers sont en tension ce qui nuit au développement de l'activité économique. Ce manque de fluidité induit également des conséquences néfastes sur la demande d'emploi. La question du recrutement représente donc un enjeu stratégique pour le territoire.

Par ailleurs, certaines entreprises peuvent être confrontées à des difficultés économiques et se voient contraintes d'engager des procédures collectives. Afin de favoriser le maintien des compétences sur le bassin d'emploi, la Ville de Mérignac doit pouvoir accompagner ces entreprises dans le reclassement de leurs salariés.

En lien avec ses principaux partenaires économiques, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, la Ville de Mérignac peut et doit donc jouer un rôle dans la fluidification du marché local de l'emploi à travers le développement d'outils et la mise en œuvre d'un accompagnement RH individualisé et collectif.

Réf. 2.1.1.1.

Orientation n°2,

Objectif n°1

Action 1

Sous-action 1

***Accompagner les acteurs économiques autour des enjeux RH
Accompagnement individuel*****Descriptif de l'action :**

- Conseiller et accompagner les acteurs économiques dans leur connaissance du bassin d'emploi (chiffres-clés, tendances globales et sectorielles...).
- Faciliter les mises en relation entre acteurs économiques et acteurs de l'écosystème local de l'emploi et de l'insertion, de l'orientation et de la formation professionnelle.
- Mobiliser l'écosystème de l'emploi pour accompagner les opérations de recrutements dans le cadre d'une offre de services RH territoriale.
- Communiquer et mettre des locaux à disposition pour une opération de recrutement (dès lors que celle-ci sera organisée en partenariat avec la Ville et concernera un nombre substantiel de recrutements).
- Accompagner les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), Plans de Départs Volontaires (PDV) et autres procédures collectives à travers la mise à disposition d'outils de synthèse des compétences transférables des salariés, l'aide à l'identification d'opportunités d'emplois sur le territoire puis la mise en relation ciblée avec les entreprises recruteuses.
- Relayer les offres d'emploi des acteurs économiques mérignacais à travers un partenariat avec un agrégateur d'offres d'emplois, et lorsque cela est pertinent, sur les médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Moyens et ressources :

- Veille économique (implantations, développement, bassin d'emploi, dispositifs d'aide à l'embauche, etc.).
- Convention entre la Ville et les principaux partenaires de l'offre de services RH.
- Charte de partenariat entre la Ville et les acteurs économiques accompagnés dans le cadre d'opérations de recrutement.
- Présentation du territoire orientée "bassin d'emplois".
- Annuaire en ligne des entreprises (avec renvoi vers une page « entreprise » Pôle Emploi ou une page "carrière" de l'entreprise)
- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- Outils d'accompagnement (identification des compétences transférables, diagnostic flash RH, etc.)
- Agrégateur d'offres d'emploi sur le site de la Ville.
- Locaux municipaux.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'acteurs économiques accompagnés individuellement.
- Nombre de recrutements concernés, de candidats mobilisés, taux de transformation en emploi.
- Impact sur l'emploi local (nombre d'actifs mérignacais concernés)
- Satisfaction des acteurs économiques (enquête de satisfaction)

Réf. 2.1.1.2.

Orientation n°2,

Objectif n°1

Action 1

Sous-action 2

Accompagner les acteurs économiques autour des enjeux RH
Accompagnement collectif**Descriptif de l'action :**

- Identifier les filières d'activité en tension ou en développement et prioriser leur valorisation lors d'événement RH (ex : Hôtellerie-Restaurant, BTP, etc.)
- Accompagner l'émergence et le développement de démarches « filières » destinées à travailler sur l'image des métiers, la formation initiale et continue, l'amélioration des conditions de travail, le recrutement local et inclusif.
- Accompagner les démarches collectives portées par un collectif d'acteurs en faveur du développement de l'emploi local (ex : création d'un CFA, d'un GEIQ...).
- Communiquer sur le bassin d'emploi, les actualités et les opportunités d'emplois qu'il porte.
- Initier ou être partenaire d'événements de recrutement ou de valorisation organisés par ou pour des filières économiques stratégiques du territoire.
- Développer l'attractivité du bassin d'emploi afin de renforcer l'attractivité RH des entreprises et des filières via une communication dédiée qui valorisera le caractère innovant du bassin, la complémentarité des filières, les entreprises les plus attractives sur un plan RH, la qualité des services aux salariés et la qualité de vie à Mérignac.
- Valoriser les filières économiques dans le cadre du CLEE mérignacais.
- Identifier les dispositifs relatifs à l'emploi qui nécessitent une valorisation auprès des acteurs économiques et (co)organiser des événements dédiés (ex : alternance, intérim, etc.)
- Favoriser les démarches innovantes et inclusives (job dating sans CV, « *serious games* »).

Moyens et ressources :

- Veille économique et juridique.
- Présentation du territoire orientée "bassin d'emplois"
- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- Locaux municipaux.

Indicateurs de succès :

- Nombre de démarches collectives accompagnées et nombre d'acteurs impliqués.
- Nombre de recrutements concernés, de candidats mobilisés, taux de transformation en emploi.
- Impact sur l'emploi local (nombre d'actifs mérignacais concernés)
- Satisfaction des acteurs économiques (enquête de satisfaction)

Réf. 2.1.2.
Orientation n°2,
Objectif n°1
Action 2

Soutenir les acteurs économiques dans le développement de leurs politiques RH inclusives

Contexte et objectifs :

A Mérignac, près de 500 demandeurs d'emplois sont reconnus comme travailleurs handicapés soit près de 13% de la demande d'emploi. Par ailleurs, à Mérignac comme ailleurs, l'accès à l'emploi de certaines populations peut être impacté négativement par certaines discriminations (la loi reconnaît 23 critères). Le développement de politiques RH inclusives par les employeurs mérignacais relève donc d'enjeux économiques, sociaux et sociétaux.

Pour ses employeurs, la mise en place d'une politique RH inclusive est en enjeu majeur en matière de démarche RSE, de réponse aux attentes des parties prenantes, d'attractivité des talents et de respects de différentes réglementations (liées aux questions de discriminations, d'emploi de personnes en situation de handicap, etc.).

Descriptif de l'action :

- Sensibiliser les employeurs du territoire aux enjeux de la mise en place d'une politique RH inclusive.
- Favoriser la mise en relation entre les employeurs du territoire et les acteurs locaux de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), des Entreprises Adaptées (EA) et des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) afin de favoriser les recrutements inclusifs.
- Valoriser les acteurs économiques mérignacais qui s'engagent dans une démarche RH inclusive (communication, prix des employeurs inclusifs, etc.)
- Inciter les employeurs du territoire à adopter des méthodes de recrutement innovantes (job dating sans CV, MRS, etc.) et les accompagner dans cette démarche.
- Créer, en partenariat avec le Club des entreprises, un réseau regroupant les acteurs économiques engagés dans ces démarches.
- Relayer auprès des acteurs économiques locaux les innovations en matière de politique RH inclusive.

Moyens et ressources :

- Outils de communication dédiés aux publics RH, managers et dirigeants (LinkedIn, newsletter dédiée, etc.)
- Evènement annuel à destination des publics RH, managers et dirigeants.
- Veille dédiée sur les questions de RSE et politique RH inclusive.

Indicateurs de succès :

- Nombre de démarches RSE accompagnées.
- Nombre de recrutements innovants (co)organisés.
- Nombre de candidats au prix de l'employeur inclusif.

Objectif n°2 : Renforcer l'employabilité des Mérignacais

L'employabilité désigne la capacité, pour un actif, de se maintenir dans l'emploi, d'obtenir un nouveau travail, à évoluer de façon autonome dans le marché du travail, à conserver un poste et à progresser tout au long de sa vie professionnelle. Cette notion tient compte de nombreux éléments : la capacité d'adaptation, les souhaits d'évolution, l'intégration au sein d'une équipe, la force d'initiative, l'acquisition de compétences, le développement personnel, la faculté à saisir de nouvelles opportunités de carrière et de mobilité, etc.

Le renforcement de l'employabilité des Mérignacais est donc un enjeu social et économique puisque de cette employabilité découle la compétitivité des entreprises du territoire. La Ville ne peut cependant pas agir sur toutes les composantes de l'employabilité et doit prioriser son action sur :

- L'amélioration de la connaissance du bassin d'emplois et du tissu économique.
- Favoriser le développement de l'offre de services aux actifs sur le territoire.

Réf. 2.2.1.
Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 1

Améliorer la connaissance du bassin d'emplois et du tissu économique

Contexte et objectifs :

Une bonne connaissance de son bassin d'emplois, de son tissu économique et de ses évolutions concourt au renforcement de l'employabilité sur plusieurs dimensions : capacité à évoluer de façon autonome dans le marché du travail, capacité d'adaptation, capacité d'initiative, faculté à saisir de nouvelles opportunités de carrière et de mobilité, à identifier les compétences à acquérir et développer pour se maintenir en emploi ou en pourvoir un nouveau.

Dans une logique de proximité et car le bassin d'emploi mérignacais est suffisamment important pour faire l'objet d'un travail spécifique, la Ville doit participer à la diffusion d'informations relatives au marché local de l'emploi auprès des actifs et futurs actifs.

Descriptif de l'action :

- Sensibiliser les actifs du territoire à l'importance de la connaissance de son bassin d'emploi dans une logique de développement de son employabilité.
- Communiquer régulièrement sur les actualités économiques du territoire auprès du grand public en intégrant les notions relatives aux compétences et aux emplois.
- Intégrer à chaque communication « emploi » des éléments plus globaux de connaissance du tissu économique local.
- Valoriser les filières porteuses d'emplois localement avec l'appui des prescripteurs et des partenaires.
- Développer des actions en lien avec le CLEE (Comité Local Ecoles Entreprises) sur la connaissance du bassin d'emploi (visite d'entreprise, présentation des filières locales, etc.) et des métiers.
- Présenter le bassin d'emplois sur le site internet de la ville.

Moyens et ressources :

- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- Evènements emplois.
- CLEE.

Indicateurs de succès :

- Nombre de participants aux événements.
- Fréquentation de la rubrique dédiée au bassin d'emploi sur le site web de la Ville et évolution.

Réf. 2.2.2.
Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 2

Favoriser le développement de l'offre de services aux actifs sur le territoire

Contexte et objectifs :

Au-delà de l'amélioration de la connaissance du bassin d'emplois et du tissu économique, la Ville peut intervenir sur les différentes dimensions de l'employabilité à travers le développement de l'offre de services aux actifs en matière de techniques de recherche d'emploi, de création d'activité, d'orientation, d'accès à la formation, de valorisation et d'évolution des compétences, de reconversion professionnelle...

Descriptif de l'action :

- Référencer ces partenaires et valoriser leurs offres de services sur le site internet de la Ville à travers une rubrique dédiée.
- Favoriser l'intégration de ces partenaires à l'écosystème local de l'emploi et du développement économique.
- Favoriser le développement des services d'aide à l'évolution professionnelle (CIBC, ERIP, CLEE...) en travaillant à leur notoriété et en appuyant leurs actions.
- Favoriser le développement endogène et exogène de nouveaux acteurs dont l'offre de services sera complémentaire à celle mise en œuvre par les partenaires existants.

Moyens et ressources :

- Rubrique dédiée à l'emploi sur le site de la ville.
- Veille juridique, économique et territoriale liée à l'emploi.
- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- Evènements dédiés.

Indicateurs de succès :

- Evolution du nombre d'actifs accompagnés par les partenaires de l'emploi de la ville.
- Evolution de l'offre de services du territoire.
- Retours des partenaires de l'emploi et de la formation (enquête).
- Fréquentation de la rubrique dédiée au bassin d'emploi sur le site web de la Ville et évolution.

Réf. 2.2.3.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 3

Renforcer l'impact socio-économique de la Ville sur son territoire en tant qu'employeur**Contexte et objectifs :**

La nouvelle mandature réaffirme l'emploi comme une priorité et souhaite porter une politique RH responsable, car le chômage persiste à l'échelle de la commune notamment au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Le service Action territoriale et insertion professionnelle a en charge la coordination de plusieurs dispositifs pour œuvrer à l'insertion professionnelle des Mérignacais.

Il s'agit alors de développer la démarche interne de la Ville en tant qu'acheteur et employeur public comme levier d'insertion. Cette action permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de travailler en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Parmi les dispositifs à développer : les contrats PEC, les services civiques et les marchés d'insertion.

Réf. 2.2.3.1.

Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 3
Sous-action 1

Renforcer l'impact socio-économique de la Ville sur son territoire en tant qu'employeur
Favoriser l'ouverture de CDD sur le dispositif PEC

Contexte et objectifs :

Le Gouvernement a dégagé des moyens pour mettre en œuvre un plan de relance comportant plusieurs volets en matière d'emploi et d'insertion.

En tant qu'employeur public, la Ville peut bénéficier du dispositif de contrat aidé « Parcours Emploi Compétence » (CUI-CAE) dans le secteur non marchand en CDD ou CDI, qui facilite l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion, assorti d'un volet formation. L'employeur perçoit une aide financière incitative qui s'élève à 45% du SMIC. Cette aide est majorée lorsqu'elle concerne certains publics : bénéficiaire du RSA (60% du SMIC), jeune de moins de 26 ans ou moins de 30 ans en situation de handicap (65% du SMIC), personnes résidant dans les quartiers prioritaires « Politique de la Ville » (QPV) ou en Zone de Revitalisation Rurale (80% du SMIC).

La Ville de Mérignac propose donc la création de postes en contrat PEC au sein des services de la Ville.

Descriptif de l'action :

- Identification des CDD ouverts au recrutement qui pourraient être réservés pour le dispositif.
- Favoriser la création de post ad hoc pour déployer le dispositif.
- Coordination du dispositif.
- Suivi des partenariats Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi.
- Lien avec les services – Identification des postes, suivi du tuteur et des bénéficiaires.
- Diffusion des postes auprès des acteurs sociaux de la commune.
- L'accompagnement « insertion professionnelle » des personnes recrutées en PEC.

Moyens et ressources :

- Guide des tuteurs PEC.
- Guide pour les personnes inscrites sur le dispositif PEC.
- Document contractualisant le lien Ville, prescripteurs et acteurs sociaux.

Indicateurs de succès :

- Nombre de CDD ouverts au dispositif PEC.
- Nombre de recrutements effectifs suite au contrat PEC.
- Nombre de Mérignacais impliqués dans ces dispositifs.

Réf. 2.2.3.2.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 3

Sous-action 2

Renforcer l'impact socio-économique de la Ville sur son territoire en tant qu'employeur***Le développement des services civiques comme dispositif inclusif*****Contexte et objectifs :**

Toujours dans cette volonté d'œuvrer pour l'insertion professionnelle des Mérignacais, la Ville dispose d'un agrément pour l'accueil de volontaires en Services Civiques. Ceux-ci ont entre 16 et 25 ans et effectuent des missions avec un objectif d'intérêt général auprès des services de la Ville.

Au-delà de l'expérience vécue au sein des services, la Ville s'engage également à proposer une formation citoyenne, civique et numérique à chaque volontaire afin qu'il puisse construire son parcours professionnel et citoyen. Le service ATIP est en charge la coordination et la mise en place des services civiques suivant une procédure spécifique favorisant le recrutement de profils éloignés de l'emploi.

Descriptif de l'action :

- Recenser les missions ouvertes aux services civiques dans les services de la Ville.
- Diffuser des offres sur la plateforme de « Service civique ».
- Organiser un forum « Civique Dating » pour le recrutement des candidats.
- Organiser une semaine d'intégration avec l'ensemble des volontaires recrutés pour favoriser la cohésion de groupe.
- Organiser un temps de rencontre entre élus et volontaires en service civique.
- Réaliser un suivi de chaque volontaire en service civique.
- Réaliser un point trimestriel avec les tuteurs des volontaires en service civique.

Moyens et ressources :

- Transmission des offres de missions aux prescripteurs accueillant du public jeune : Mission Locale, BIJ.
- Appui des services pour animer les activités sur la semaine d'intégration.
- BIJ : animation des temps collectifs une fois par mois.

Indicateurs de succès :

- Nombre de volontaires recrutés par les services de la Ville et évolution.
- Nombre de services ayant recruté des volontaires en service civique.

Réf. 2.2.3.3.

Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 3
Sous-action 3

Renforcer l'impact socio-économique de la ville sur son territoire en tant qu'employeur
Le développement des marchés et clauses d'insertion

Contexte et objectifs :

Il s'agit ici de développer la démarche interne de la Ville en tant qu'acheteur et employeur public comme levier d'insertion. Cette action permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier des contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Le contrat de travail permet alors une mise en situation de travail à travers une « activité support », couplée d'un accompagnement social et professionnel. La commande publique constitue alors l'un des principaux leviers du développement économique, environnemental et social des territoires. La définition d'une politique d'achats publics responsables est une démarche permettant d'orienter les marchés publics vers une meilleure prise en compte de l'insertion professionnelle et du développement durable.

La Ville de Mérignac développe depuis 2017, un marché d'insertion permettant la réalisation de plus de 25 000 heures d'insertion chaque année. Ce marché s'appuie sur l'activité support du nettoyage des bâtiments communaux. À travers ce marché, la Ville de Mérignac s'engage ainsi dans un soutien aux stratégies d'insertion développées sur le territoire au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi. Aujourd'hui, ce marché a été remporté en co-traitance par Mérignac Association Services et Inser'Net.

Descriptif de l'action :

- Inscrire des critères d'insertion de manière systémique dans la commande publique de la Ville de Mérignac.
- Mettre en place un groupe de travail dédié pour faire des propositions concrètes de mise en œuvre d'une commande publique responsable.
- Veiller sur les marchés à venir dans lesquels intégrer des clauses d'insertion.
- Développer les clauses d'insertion sur les prestations intellectuelles.
- Définir des objectifs sur l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires des clauses.
- Intégrer les TPE/PME du territoire dans ce dispositif.

Moyens et ressources :

- Rédaction d'un cadre global pour la mise en œuvre d'une commande publique responsable.
- Communication sur les marchés d'insertion : visuel réservé intégrant la clause d'insertion sur les panneaux de chantiers.

Indicateurs de succès :

- Nombre de TPE/PME impliquées dans les marchés réservés.
- Nombre de Mérignacais en insertion travaillant sur ces marchés.
- Nombre de sorties positives des Mérignacais.
- Nombre de marchés intégrant des clauses d'insertion.

Réf. 2.2.4.
Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 4

Développer les synergies des acteurs de l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle

Contexte et objectifs :

La Ville de Mérignac compte un grand nombre d'acteurs travaillant sur l'insertion professionnelle des Mérignacais. Cependant, il en résulte une mauvaise identification des actions de chacun, qui en découle une mauvaise orientation des publics. L'objectif ici, est de favoriser les synergies entre tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle et des prescripteurs et de développer la mise en réseau des partenaires concernés dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, au sein des QPV et chez les moins de 25 ans. À travers cette animation territoriale, l'ambition est également la montée en compétences et l'acculturation des acteurs sociaux et socioculturels sur l'insertion professionnelle.

Cette animation territoriale réunira ainsi :

- Les principales structures dédiées à l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle de tous les publics.
- Divers acteurs du champ social et socioculturel pour lesquels ces thématiques ne relèvent pas de compétences directes mais de problématiques qui touchent les publics qu'ils accompagnent.
- Les acteurs économiques qui recrutent.
- Les organismes de formation.
- Le CCAS.

Réf. 2.2.4.1.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 4

Sous-action 1

Développer les synergies des acteurs de l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle
Rendre efficiente l'orientation des publics

Contexte et objectifs :

Certains acteurs de l'insertion professionnelle méconnaissent le champ d'actions de certains autres acteurs pourtant complémentaires. Cette méconnaissance joue sur la qualité et la quantité des prescriptions réalisées. Par ailleurs, le suivi de ces prescriptions n'est pas toujours optimal et ne permet pas toujours aux acteurs d'en évaluer l'impact.

Les orientations sont également difficiles car la plupart des acteurs réalisent des ateliers similaires (ateliers CV/lettre de motivation/préparation aux entretiens).

Les offres d'emploi, notamment celles réservées à des habitants de QPV (adultes relais) ou à des publics en insertion touchent peu les Mérignacais.

Rendre plus lisible l'offre déjà existante sur le territoire en matière de dispositifs d'insertion professionnelle favoriserait l'employabilité des demandeurs d'emploi mérignacais.

Descriptif de l'action :

- Animer le réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle.
- Faciliter l'interconnaissance des acteurs à travers des rencontres régulières thématiques (« RDV Insertion Pro. QPV/QVA », « RDV Insertion Pro. », « Rencontres du Réseau Emploi », etc.).
- Soutenir les acteurs de l'insertion professionnelle de la Ville : ADSI, Mission Locale, AMOS, MAS, CLAP (mise à disposition de moyens ; subventions de fonctionnement ; appels à projets).
- Communiquer sur les actualités emploi et orientation via une « newsletter emploi/Insertion professionnelle ».
- Mettre en relation les SIAE avec les acteurs de l'emploi du territoire.

Moyens et ressources :

- Guide de parcours vers l'insertion professionnelle à destination des Mérignacais ainsi que le guide des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle à destination des professionnels recevant du public.
- Outil d'échange systémique entre les acteurs sur les actualités emploi, orientation, diffusion des offres type « newsletter emploi/Insertion professionnelle ».
- Convention entre la Ville et les principaux partenaires de l'insertion professionnelle.
- Appels à projets tels que celui du Contrat de Ville et l'appel à projets ITC « Innovation Territoire Cohésion » permettent de favoriser l'émergence d'actions innovantes en matière d'accès à l'emploi.
- Evénements de recrutement dans les quartiers de Mérignac et plus particulièrement au sein des quartiers prioritaires et/ou à proximité du lieu d'implantation des entreprises qui recrutent et dans le quartier de Beutre.

Indicateurs de succès :

- Augmentation des prescriptions vers le PLIE et vers les structures d'insertion par l'activité économique du territoire (SIAE).
- Nombre d'acteurs de l'emploi impliqués.
- L'implication des acteurs sociaux et socioculturels.
- Nombre de démarches collectives initiées.

Réf. 2.2.4.2.

Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 4
Sous-action 2

Développer les synergies des acteurs de l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle
Favoriser la mobilisation du public

Contexte et objectifs :

Des difficultés quant à la mobilisation du public ont été constatés, notamment résidant en Quartier Politique de la Ville, Quartier de Veille Active, Beutre et pour un nombre important de demandeurs d'emplois sur l'IRIS Jard/Bourran (voir ABS et localisation des bénéficiaires du PLIE).

Le renforcement d'une offre de proximité coconstruite et partagée entre partenaires permettrait d'assurer les liens entre offre et demande d'emploi en faveur des demandeurs d'emplois dans une démarche « d'Aller vers ».

La mobilisation des publics dans les dispositifs d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi suppose alors un maillage des acteurs de « terrain » en lien direct avec les publics et les acteurs de l'insertion. Cette animation partenariale à l'échelle de la commune des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle à l'échelle de son territoire est nécessaire pour soutenir et faire vivre ce réseau.

Descriptif de l'action :

- Créer des permanences des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans les QPV/QVA.
- Organiser des actions collectives, type pieds d'immeuble regroupant plusieurs acteurs.
- Développer les événements de recrutement dans les quartiers de Mérignac et plus particulièrement au sein des quartiers prioritaires et/ou à proximité du lieu d'implantation des entreprises qui recrutent et dans le quartier de Beutre.
- L'expérimentation du projet Territoire Zéro Chômeurs de longue durée.
- Développer le partenariat entre la Ville et le CCAS.
- Communiquer systématiquement à travers différents canaux pour informer des différents projets.
- Informations collectives impulsées par les structures mais coorganisées par la Ville pour mobilisation des acteurs recevant du public.
- Mobiliser quelques habitants pour la construction des outils de communication, type guides (s'appuyer sur les structures).

Moyens et ressources :

- Méthodes (ex : job dating sans CV, événements dédiés) et partenariats destinés à faciliter l'insertion de publics potentiellement discriminés (relation avec le tissu associatif spécialisé dans l'accompagnement vers l'emploi de ces publics).
- Relance des événements portés par les partenaires en partenariat avec la Ville : Objectif emploi (ADSI), « Quand les chercheurs deviennent acteurs » (SAMEMPLOI).
- Demandes de financement et bilans annuels de l'accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation (PLIE).

Indicateurs de succès :

- Nombre de Mérignacais accompagnés par le PLIE (nouveau protocole).
- Nombre de Mérignacais touchés par les projets.
- Nombre de Mérignacais ayant participé aux actions jusqu'à leur terme.
- Baisse taux de chômage.

Réf. 2.2.4.2.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 4

Sous-action 3

Développer les synergies des acteurs de l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle***L'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée*****Contexte et objectifs :**

Engagée dans un renforcement de son action en faveur de l'emploi, la Ville de Mérignac ambitionne une stratégie partagée « Mérignac Territoire d'Emploi ». Cette stratégie passe par un développement économique en faveur de la demande d'emploi local, mais aussi par une action partenariale de proximité en faveur de l'insertion professionnelle des Mérignacais. Dans ce cadre, la dynamique Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée est une opportunité innovante devant favoriser le retour à l'emploi des Mérignacais qui en sont privés.

Cette expérimentation a pour objectif de proposer à toute personne privée d'emploi (PPDE), volontaire, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi. Il s'agit également de développer et de financer des activités utiles et non concurrentes des emplois existants afin de répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

L'expérimentation passe par :

- La création d'une Entreprise à But d'Emplois (EBE), employeuse des groupes de PPDE afin de les positionner sur des activités identifiées.
- La réorientation des crédits dédiés aux indemnités perçues par les PPDE en direction du financement des postes en CDI à temps choisi.

Descriptif de l'action :

- Définition et validation du territoire de projet : 4 quartiers : Beaudésert / Yser Pont-de-Madame / Capeyron les Pins et Pichey et un peu plus de 7000 actifs et un taux de chômages de 16.4%.
- Constitution de partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle et des acteurs sociaux.
- Création d'un Comité Local pour l'Emploi, instance partenariale.
- Identifier et mobiliser les PPDE.
- Identifier les activités qui pourraient être prises en charge par l'EBE au regard des envies des PPDE.
- Création de l'Entreprise à But d'Emplois.

Moyens et ressources :

- Compétences et envies de chaque individu souhaitant intégrer la démarche.
- Partenariat avec les associations, Pôle Emploi et Mission Locale.
- Partenariat avec Bordeaux Métropole, bailleurs, entreprises.

Indicateurs de succès :

- Pérennité de l'EBE.
- Rentabilité de l'EBE.
- Nombre de Mérignacais investis dans la démarche et participant au dispositif.

Réf. 2.2.5.
Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 5

Contribuer à lever les freins socio-professionnels à l'emploi des Mérignacais

Contexte et objectifs :

Les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle ont pointé certains freins à l'insertion professionnelle durable des Mérignacais.

Ces « freins » sont définis comme des difficultés non professionnelles, entravant le retour à l'emploi : 1 demandeur d'emploi sur 4 cumule un ou plusieurs freins périphériques à l'emploi. L'exclusion numérique est le 1^{er} d'entre eux et touche près de 2 demandeurs d'emploi sur 10. La question de la mobilité est également prégnante (1 demandeur d'emploi sur 2 déclare ne pas pouvoir se déplacer d'un périmètre équivalent à 30 min de déplacement). À cela s'ajoute la barrière de la langue, parmi les freins à lever.

Au sein des QPV notamment, la part des étrangers parmi les demandeurs d'emploi est particulièrement importante : 33% sur le quartier de Beaudésert et environ 30% à Yser Pont-de-Madame (contre 14% pour le reste de la commune).

Il existe aujourd'hui un certain nombre de dispositifs sur le territoire, mais l'offre n'est pas suffisante et ne répond pas à l'ensemble des besoins identifiés. La Ville propose alors, à travers des partenariats avec des acteurs locaux et des appels à projets de développer ces offres. Il s'agira alors d'assurer une meilleure coordination par la création de réseaux associant différents types de structures.

Réf. 2.2.5.1.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 5

Sous-action 1

*Contribuer à lever les freins socio-professionnels à l'emploi des Mérignacais
Développer l'offre pour améliorer la maîtrise du français*

Contexte et objectifs :

L'une des raisons évoquées pour le chômage des Mérignacais est que certains d'entre eux rencontrent des freins qui empêchent leur insertion professionnelle durable. La barrière de la langue fait notamment partie des freins à lever.

Le « Français Langue Etrangère » renvoie à la maîtrise de la langue française à différents niveaux. L'autonomie est le besoin le plus important exprimé, avant l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante. À Mérignac, le profil pédagogique du public se concentre davantage sur la catégorie FLE2, à savoir, les personnes ayant été scolarisées jusqu'au lycée ou ayant suivi des études supérieures, dans leur pays d'origine. Aujourd'hui, à Mérignac, il existe une offre importante d'hébergement pour les demandeurs d'asile. Ces populations primo-arrivantes, pour la plupart ne maîtrisent pas la langue. Or, la maîtrise de la langue française constitue un des premiers freins à leur insertion sociale et professionnelle, constat partagé par les structures rencontrées.

Au sein des QPV notamment, la part des étrangers parmi les demandeurs d'emploi est particulièrement importante : 33% sur le quartier de Beaudésert et environ 30% à Yser Pont-de-Madame (contre 14% pour le reste de la commune).

De manière générale, le manque d'offres de formations FLE sur le territoire est réel, d'autant plus que depuis les différents confinements, les enseignements assurés par les centres sociaux se sont arrêtés et n'ont pas repris, que les délais pour un intégrer des formations FLE sont très longs (6 mois d'attente) et que les CADA présents sur le territoire sont toujours en réflexion autour des axes de développement relatifs aux offres de FLE.

Descriptif de l'action :

- Développer les partenariats avec l'INSUP et autres prestataires locaux pour déployer une offre FLE à visée d'insertion professionnelle, en proximité à destination des demandeurs d'emploi y compris hors QPV
- Impulser des échanges avec les acteurs du Français Langue d'Intégration (FLI) État et Région pour déploiement d'une offre sur Mérignac – Augmentation du nombre de places proposées dans les formations HSP Socle
- Développer cette offre de formation à destination de publics spécifiques (ROM notamment)
- Travail en relation avec les CADA sur les axes de développement relatifs aux offres de FLE

Moyens et ressources :

- Lancement d'un appel à projets ou d'un marché sur le renforcement de l'offre FLE à visée d'insertion professionnelle
- Plateforme digitale recensant l'offre FLE sur le territoire avec informations sur niveau, nombre de places restantes, lien vers inscription

Indicateurs de succès :

- Nombre de Mérignacais intégrant ces formations/dispositifs
- Nombre de Mérignacais ayant suivi les formations jusqu'à leur terme
- Nombre de Mérignacais autonomes (enquête à 3 mois après l'action)
- Nombre de Mérignacais ayant trouvé un emploi suite à leur participation au dispositif

Réf. 2.2.5.2.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 5

Sous-action 2

*Contribuer à lever les freins socio-professionnels à l'emploi des Mérignacais
Favoriser la montée en compétences des mérignacais sur le numérique*

Contexte et objectifs :

Mérignac ville pilote sur le numérique a été lauréate de cinq @ dans le cadre du label Villes Internet et a reçu la distinction « Territoire d'excellence numérique » en février 2021.

Ces distinctions viennent récompenser une stratégie digitale ambitieuse résolument tournée vers les nouvelles pratiques en matière d'e-citoyenneté (vote en ligne, live Facebook), de rapprochement entre les habitants (groupe Mérignac entraide Coronavirus) et d'accès à une offre pédagogique, sportive et culturelle dématérialisée innovante (plateforme Mérignac +). La dématérialisation de la relation aux habitants est devenue un élément clef des politiques publiques et de la réflexion sur la ville de demain dans une logique d'interactions accrues avec les citoyens. Pour autant la question des inégalités numériques est une question de territoire majeure.

Ne pas avoir accès à Internet ou ne pas savoir utiliser les outils numériques représentent un handicap pour près de 17% de la population française, selon l'INSEE.

On peut ainsi estimer que 4 Mérignacais sur 10 se sentent « en difficulté » avec le numérique. Ce diagnostic vient renforcer la problématique d'accès au droit et d'insertion professionnelle. Ne pas être équipé et/ou ne pas savoir maîtriser les logiciels informatiques pour la création d'un CV, la recherche d'offres d'emploi ou l'envoi de candidatures constituent un frein à l'insertion professionnelle des personnes touchées par cette fracture.

Descriptif de l'action :

- Construction avec les associations engagées sur le sujet une stratégie de territoire sur deux volets : l'accès de tous aux outils et services dématérialisés et la montée en compétences des publics. Cette action a débuté par la mise en place de 3 groupes de travail en partenariat avec les structures du territoire (Septembre – Octobre 2021) dans l'objectif de rédiger le plan communal pour un numérique inclusif.
- Animation du réseau des acteurs du numérique.
- Permanences de Nathan Maillet, conseiller numérique qui apporte son expertise auprès des Mérignacais pour la réalisation de démarches administratives, pour la recherche d'emploi ou de formation par exemple (CCAS, MDH, Médiathèque, ADSI).
- Expérimentation puis essai de l'action « parcours numérique mérignacais » à destination des bénéficiaires du PLIE mêlant formation numérique et don de PC.
- Développement de l'offre de médiation numérique dans les QPV dans les structures ou directement dans les quartiers, dans une logique d'« aller vers ».

Moyens et ressources :

- Mise à jour du guide des lieux d'accompagnement au numérique de Mérignac.
- Mise en place d'un triporteur numérique dans les quartiers.
- Créer un relais numérique en partenariat avec Emmaüs Connect (pour bénéficier de recharges internet prépayées à bas coûts).
- Moyens de communication dédiés à multiplier.

Indicateurs de succès :

- Nombre de Mérignacais intégrant ces formations/dispositifs.
- Nombre de Mérignacais ayant suivi les formations jusqu'à leur terme.
- Nombre de Mérignacais autonomes (enquête à 3 mois après l'action).
- Nombre de Mérignacais ayant trouvé un emploi suite à leur participation au dispositif.

Réf. 2.2.5.3.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 5

Sous-action 3

*Contribuer à lever les freins socio-professionnels à l'emploi des Mérignacais
Soutenir les actions liées à la mobilité sur le territoire*

Contexte et objectifs :

La mobilité constitue un des principaux freins pour l'accès à l'emploi des publics en situation de précarité, notamment les jeunes. L'objectif est « d'améliorer concrètement la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres et accessibles ». En effet, la mobilité peut constituer l'un des leviers de la lutte contre le chômage et favoriser la situation de certains individus sur le marché du travail, qu'ils soient ou non en emploi.

L'accès aux transports collectifs, le coût de ceux-ci, et l'accompagnement à la mobilité sont des enjeux d'importance pour favoriser l'insertion des jeunes (cf. Baromètre 2017 sur la jeunesse de la DJEPVA). Une enquête nationale sur la mobilité des jeunes a été menée auprès de 4 500 jeunes majeurs de 18 à 30 ans a été réalisée par le CRÉDOC et l'INJEP. Après la voiture, les transports en commun sont le second moyen de transport privilégié par les jeunes. Pour améliorer leurs trajets quotidiens, ils attendent avant tout des aides pour limiter leurs dépenses.

Six jeunes sur dix ont dû renoncer à une activité sociale, de loisir, à un emploi ou une formation en raison de difficultés liées aux déplacements.

La Ville de Mérignac dispose du tram et de plusieurs lignes de bus. Cependant, certains quartiers, situés extra-rocade (Beutre, Beaudésert) sont mal desservis par les transports en commun, ce qui complique les déplacements des personnes résidentes dans ces quartiers.

Descriptif de l'action :

- Développer la mise en œuvre d'ateliers mobilité sur les territoires.
- Etudier les possibilités de financement des permis de conduire pour les publics éloignés de l'emploi.
- Travail en partenariat avec la Direction de la Transition Ecologique pour une mise à disposition gratuite de vélos électriques pour les personnes qui se trouvent dans une démarche d'insertion professionnelle.

Moyens et ressources :

- Accompagner les entreprises en considérant la mobilité comme un enjeu de responsabilité sociale de l'entreprise.
- Diagnostic sur les possibilités déjà existantes de financement de permis de conduire.
- Favoriser le soutien d'initiatives en faveur de la mobilité à travers des appels à projets ou appel à expérimentations.
- Coordination entre les nombreux acteurs impliqués – publics, privés, associatifs.
- Communication et information sur les solutions de mobilité existantes, accessible à tous.

Indicateurs de succès :

- Nombre de Mérignacais intégrant ces dispositifs.
- Nombre de Mérignacais ayant suivi les dispositifs jusqu'à leur terme.
- Nombre de permis financés pour les publics visés.
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un prêt de vélo gratuitement dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Réf. 2.2.6.
Orientation n°2,
Objectif n°2
Action 6

**Favoriser le développement des compétences des actifs et salariés
mérignacais**

Contexte et objectifs :

Au croisement des difficultés de recrutement des acteurs économiques et des difficultés d'accès et de maintien dans l'emploi des Mérignacais se trouve la question des compétences. La cohérence entre les compétences détenues par les actifs et celles recherchées par les acteurs économiques est donc un facteur déterminant de fluidité du marché du travail, de cohésion sociale par l'emploi et de développement économique.

La question des compétences est particulièrement importante à Mérignac dont le tissu économique est fortement orienté vers l'innovation et les relations internationales. L'impact croissant de la mondialisation sur ces entreprises les poussent, pour rester compétitives, à automatiser, robotiser et/ou digitaliser de plus en plus leurs process.

Ainsi, les opportunités d'emplois pour les publics pas ou peu diplômés tendent à se raréfier. À Mérignac, les publics non-diplômés représentent pourtant 10% des demandeurs d'emplois, et seuls 40% disposent d'un diplôme supérieur au baccalauréat.

Pour ces publics, deux possibilités : occuper un emploi pas ou peu qualifié, mais souvent précaire, ou se former pour développer ses compétences. Cette deuxième solution reste, pour beaucoup, sujette aux a priori (conditions de formation trop « scolaires », durée trop longue, financements compliqués à obtenir, etc.) Ainsi, à Mérignac, sur les 3 674 demandeurs d'emploi indemnisables, seuls 9,6% le sont au titre de la formation.

Parallèlement, les publics salariés quant à eux sont en moyenne 25% à se former. Un chiffre encore trop faible compte-tenu de l'obsolescence croissante des compétences des actifs liée à la mondialisation et son besoin d'innovation constant. Ce phénomène d'obsolescence touche l'ensemble des actifs, quel que soit leur niveau d'étude. Aussi, la formation professionnelle continue représente un élément essentiel du retour et du maintien dans l'emploi.

Réf. 2.2.6.1.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 6

Sous-action 1

***Favoriser le développement des compétences des actifs et salariés
mérignacais******Valoriser la formation continue*****Descriptif de l'action :**

- Sensibiliser les Mérignacais (actifs et futurs actifs, acteurs économiques (managers, dirigeants et ressources humaines), les organisations syndicales, etc.) à l'importance de la formation continue dans l'insertion professionnelle et la sécurisation des parcours via une communication régulière et l'organisation d'événements dédiés.
- Diffuser régulièrement de l'information sur l'actualité liée à la formation et organiser des rencontres ponctuelles si nécessaire (évolution de l'offre de formation locale, émergence de nouveaux dispositifs de financements, etc.) à destination du grand public, des organismes de formation du territoire et des prescripteurs de formation.
- Créer un répertoire des organismes mérignacais de formation et des acteurs locaux de la formation (orientation, conseil, financement, etc.) et communiquer régulièrement sur les acteurs recensés.
- Valoriser les Mérignacais qui se forment (« ambassadeurs ») sur les médias dédiés à l'emploi.
- Intégrer systématiquement les organismes de formations concernés lors des événements emplois du territoire.

Moyens et ressources :

- Rubrique dédiée à la formation sur le site de la ville.
- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- Médias grands publics de la ville (Mérignac Mag, Facebook, etc.).
- Evènements emplois et événements formation ponctuels et récurrents.

Indicateurs de succès :

- Évolution du nombre de personnes en formation sur le territoire.
- Développement du nombre de centres de formation du territoire.
- Nombre d'évènements organisés et nombre de participants.
- Fréquentation de la rubrique dédiée du site web de la Ville.

Réf. 2.2.6.2.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 6

Sous-action 2

***Favoriser le développement des compétences des actifs et salariés
mérignacais******Développer l'offre de formation endogène et exogène*****Descriptif de l'action :****Développement endogène :**

- Proposer un accompagnement individualisé aux acteurs de la formation du territoire sur les questions de recrutement, de relations entreprises, de recherche foncière ou immobilière, de recherche de financement, etc. pour accompagner leur développement.
- Valoriser les acteurs de la formation du territoire via le répertoire en ligne.
- Intégrer systématiquement les organismes de formations concernés lors des événements emplois du territoire.
- Identifier les besoins en formation non couverts sur le territoire en lien avec les acteurs du territoire, identifier les organismes de formation locaux susceptibles de pouvoir combler ses besoins et accompagner leur développement.
- Relayer les besoins en formation du territoire à la Région Nouvelle-Aquitaine et participer aux groupes de travail dédiés (ex : Petite Enfance).
- Faciliter la mise en relation des nouveaux acteurs économiques du territoire avec l'écosystème local de la formation.
- Relayer, lorsque cela est pertinent, les actions portées par des organismes de formation mérignacais.
- Valoriser les organismes de formation du territoire dans le cadre du CLEE, notamment via le programme « Ambassadeurs de la formation et des métiers ».

Développement exogène :

- Identifier des organismes de formation ou porteurs de projet extérieurs au territoire et accompagner leur développement en complémentarité de l'offre de formation existante et en lien avec les besoins des acteurs économiques.
- Organiser des rencontres ponctuelles et régulières en fonction de l'actualité (implantation d'un nouvel OF, portes ouvertes, nouveaux dispositifs régionaux ou nationaux autour de la formation, etc.).

Moyens et ressources :

- Cahier des charges de recherche immobilière et foncière.
- Annuaire des organismes de formation mérignacais.
- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Indicateurs de succès :

- Nombre d'organisme de formation présents sur le territoire.
- Nombre d'organismes de formations accompagnés individuellement.
- Nombre de réunion prescripteurs organisées.
- Diversité de l'offre de formation et besoins non-couverts.
- Nombre de personnes formées à Mérignac chaque année.
- Satisfaction des acteurs économiques du territoire qui recrutent (enquête).
- Satisfaction des organismes de formations implantés sur le territoire.

Réf. 2.2.6.3.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 6

Sous-action 3

***Favoriser le développement des compétences des actifs et salariés
mérignacais******Développer des synergies autour de la formation*****Descriptif de l'action :**

- Faciliter la mise en relation des acteurs de la formation avec les acteurs économiques du territoire.
- Intégrer les organismes de formation à chaque événement emplois.
- Organiser des rencontres ponctuelles et régulières en fonction de l'actualité (implantation d'un nouvel OF, portes ouvertes, nouveaux dispositifs régionaux ou nationaux autour de la formation).
- Organiser une rencontre annuelle de la formation visant à faire se rencontrer l'ensemble des parties prenantes autour de conférences, de rendez-vous d'affaires, d'ateliers voire de job dating.
- Organiser des événements récurrents dédiés sur les moments forts de l'année (forum job étudiant, 1^{er} emploi, alternance, stage, formations, vœux postbac, rentrée).

Moyens et ressources :

- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- Evènements dédiés à la formation.
- Locaux municipaux.
- Annuaire de la formation.

Indicateurs de succès :

- Nombre de mises en relation effectuées.
- Nombre de participants à l'événement annuel de la formation.

Réf. 2.2.6.4.

Orientation n°2,

Objectif n°2

Action 6

Sous-action 4

***Favoriser le développement des compétences des actifs et salariés
mérignacais****Créer les conditions d'une ville apprenante***Descriptif de l'action :**

- Développer le logement étudiant dédié à Mérignac :
 - Intégrer le Comité Partenarial Opérationnel métropolitain sur le sujet du logement étudiant.
 - Sensibiliser les promoteurs du territoire à la nécessité et l'opportunité de développer du logement étudiant.
 - Développer l'offre de logement étudiant « dédiée » et « non dédiée ».
 - Intégrer les enjeux de développement du logement étudiant dans le PLUi et les opérations d'aménagement.
 - Accompagner l'essai de solutions innovantes et alternatives de logement étudiant sur le territoire (tiny houses, colocations intergénérationnelles, etc.).
- Valoriser et/ou développer les facteurs d'attractivité pour les publics étudiants :
 - Offre de formation.
 - Offre sportive et culturelle.
 - Espaces de travail adapté (médiathèque, cybercafé, etc.).
 - Offre de mobilité.
 - Commerces et services adaptés.
- Développer un marketing territorial ciblé pour les publics apprenants.

Moyens et ressources :

- Rubrique dédiée sur le site de la ville.
- Médias dédiés aux questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- Outils d'identification des compétences transférables.
- Agrégateur d'offre d'emploi.

Indicateurs de succès :

- Nombre de logements étudiants créés.
- Nombre de logements « alternatifs » créés.
- Évolution du nombre d'étudiants vivants à Mérignac.
- Évolution du nombre d'apprenants à Mérignac.